

## Avis Public

Avis public est par les présentes donné  
aux intéressés que conformément aux  
dispositions du Code Municipal  
nombri levingtième jour du mois  
d'août courant à une heure de l'après-midi  
en la salle ordinaire de ses séances le  
conseil municipal du Comté Jacques  
Cartier procédera à l'examen ou à la  
revision d'un certain procès verbal fait  
par Godfroid Boileau Ecrier surintendant  
dant spécial relativement au chemin de  
ligne de la Côte St Remi de la Pointe Claire  
passant entre des terres de Firmin Vian  
et de Calixte Brunet dit Litang et qui  
communiquent à la Côte St François de  
la paroisse St Laurent.

Donné à St Laurent sous mon seing  
ce dixième jour du mois d'août l'an  
mil huit cent soixante et dix huit

A. M. Levalier  
Sec. Les  
L. M. le f. C.

Printe de Liebec

Muni<sup>e</sup> Epolite du village

de la Pointe Claire

le douze

Le sousigné Noire d'avit courant

Leclerc, Secrétaire Trésorier du village

M. L.

de la Pointe Claire, certifie sous mon

S. S.

serment d'office que j'ai publié

l'avis public d'autre part en en affi-

chant une copie à chacun des endroits

suivants, savoir; à la porte de l'Eglise

de St-Joseph de la Pointe Claire et sur

le devant de la résidence de M<sup>re</sup> Félix

Brunet, Cultivateur dans la paroisse

de la Pointe Claire et en le lisant à

voix haute et intelligible à la porte

de l'Eglise de la Pointe Claire à l'issue

du service divin du matin le dix-hui-

tième jour d'avit courant, étant le

dimanche suivant et immédiatement

le jour où cet avis a été affiché com-

me susdit,

En foi de quoi je donne ce cer-

tificat, ce dix-huitième jour du mois

d'avit mil huit cent soixante dix huit

un an de son

Mme Leclerc, Secrétaire

M. du V. P. C.

Pointe Claire

Envoyé #075

# Public Notice

Public notice is hereby given to all parties interested, that pursuant to the provisions, of the Municipal Code", on Thursday the twentieth day of the month of August instant at the hour of one o'clock in the afternoon at its usual place of meeting the municipal Council of the County of Jacques Cartier will proceed to the examination and revision of Godfroid Boileau Esquire special superintendant's procès verbal date the twenty fifth of May last 1878 relative to the By Road of Cote St Remy in the parish of Pointe Claire, between the farm of Primier Vian and Calixte Brunet dit Pelang, leading to the Cote St Francois in the parish of St Laurent.

Given at St Laurent under my hand on this tenth day of the month of August eighteen hundred and seventy eight

M. M. Lavalier  
Secy Secy

M. C. G. G.

Provine de Quebec

Municipalite du village de la Pointe  
Claire

Je soussigne Maire Leclerc Sec-  
retaire Hesoin du village la municipa-  
lité du village de la Pointe Claire  
Certifie sous mon serment d'office  
que j'ai publie l'avis public de l'autre part  
le deuxieme jour d'avit courant en  
en affichant une copie a chacun des  
endroits suivants, savoir: a la porte  
de l'Eglise de St Joseph de la Pointe  
Claire et une seule devant de la re-  
sidence de Mr Felix Brunet de la  
paroisse de la Pointe Claire et une  
lisant a voix haute et intelligible a la  
porte de l'Eglise de la Pointe Claire a  
l'issue du service divin du matin le  
dix huitieme jour d'avit courant etant  
le dimanche suivant immediato-  
ment le jour ou cet avis a été affiche  
comme susdit,

En fin de quoi je donne ce cer-  
tificate. Ce dix neuvieme jour du mois  
d'avit mil huit cent soixante dix  
huit, un notaire est nul

Maire Leclerc Secr. tu,  
M. de U. de L. P. C.

Emb. #075

Avis d'homopostion du  
Pauvres vertes nulle  
par S. Boibon, relatif  
au chemin de Montee entre  
cette et l'Ani'stack-Hon  
-Paris - M. Alleur 150

1878  
M. de U. de L. P. C.

# Public Notice

Public notice is hereby given to all parties interested, that pursuant to the provisions of the municipal code on Thursday the twentieth day of the <sup>month</sup> of August instant at the hour of one o'clock in the afternoon at its usual place of meeting, the municipal council of the county of Jacques Cartier will proceed to the examination and revision of Godfroid Boileau Esquire special surintendant's process verbal date the twenty fifth of May last 1878 relative to the By Road of Cote St Remy in the parish of Pointe Claire between the farm of Firmin Viau and Celeste Brunet dit Delang leading to the Cote St Francois in the parish of St Laurent Given at St Laurent under my hand on this twentieth day of the month of August eighteen hundred and seventy eight.

(Signed) M. M. Delavalier

Secy Ges

M. C. C. F. C.

Copy

M. M. Delavalier

Secy Ges

M. C. C. F. C.

# Avis Public

Avis public est par les présentes, donné  
aux intéressés qui, conformément  
aux dispositions du Code Municipal  
passé le vingt-troisième jour du  
mois d'août courant à une heure  
de l'après-midi en la salle ordinaire  
de ses séances, le conseil municipal  
du Comté Jacques Cartier procédera  
à l'examen ou à la révision d'un  
certain procès verbal fait par Godfroid  
Boileau Cénier surintendant spécial  
relativement au chemin de ligne de  
la côte St Remi en la paroisse de St Joachim  
de la Pointe Claire passant entre les terres  
de Firmin Chan et de Cyprien Brunet  
dit Litang et qui commencent au de  
St François à la paroisse de St Laurent  
Commune de St Laurent sous son  
seing ce dixième jour du mois d'août  
l'an mil huit cent soixante et dix huit

M. M. Lavallée  
Secr. Gens  
L. M. C. J. C.

Province de Québec  
Municipalité du Comté Municipal de Comté  
de Jacques Cartier

Le sousigné Godfroid Boileau  
surintendant spécial des chemins de  
Villes, et Chemins de fer de la  
Province l'a mis public et enregistré  
en anglais et en français en en appi

\_\_\_\_\_ etant

chant le don de l'outil couvant  
 entre onze heures et deux heures après  
 midi une copie à chacun des ecclésiastiques  
 suivant, savoir une copie sur le  
 port principal de l'église paroissiale  
 de la paroisse ou l'église de la paroisse et une autre  
 à un autre ecclésiastique présent ou le  
 municipal de la paroisse de St Gene  
 vève, savoir sur un gros arbre  
 planté le long du chemin devant  
 le presbytère de Louis Payermont  
 en l'église de St Genevève  
 le 21 août 1878 à deux heures  
 de l'après midi devant le  
 curé de St Genevève  
 d'après ce que nous avons vu  
 et joint aux autres

Avis d'homologation  
 de Paris-Verbal  
 de S. Basile de l'avis  
 relativement au chemin  
 de Montée, entre la Côte  
 d'Atterre de St Genevève  
 par Léger Prevost  
 1878 p. 1.00

attesté et vu le 21 août  
 1878 à St Genevève devant le  
 curé de St Genevève

*[Signature]*

N. Prevost JP

Pour lire

Le sousigné Léger Prevost curé  
 de la paroisse de St Genevève  
 certifie que j'ai lu le verbal des  
 paroissiens l'avis ci-dessus à voix  
 haute et publique à la messe de  
 principal de la paroisse de  
 St Genevève à l'issue de service  
 de la messe de la messe de  
 le 21 août 1878 à deux heures  
 devant l'église de St Genevève  
 et vu immédiatement le procès  
 verbal et officiel et en me souvenant

attesté et vu le 21 août  
 d'après 1878 à St Genevève  
 devant le curé de St Genevève  
 de Paris - N. Prevost JP

Léger Prevost

Corporation of the County of Jacques Cartier

Public Notice

It hereby given to the inhabitants of the municipalities of the parishes of St Joachim delo Point blanc and St Genevieve in the County of Jacques Cartier interested in the Byroad known as chemin de la rue de la St Remy of the parish of St Joachim delo Point blanc pro communis also lot St Francois in the parish of St Laurent that on the tenth day of June instant, has been deposited in the office of the said municipal Council of the County of Jacques Cartier an act of apportionment drawn by Geo Jeffrey Bailie special commissioner dated the said tenth day of June instant require by a power vested rendered by the said Geo Jeffrey Bailie in his said capacity of the said superior in said dated the twenty fifth day of May eighteen hundred and seventy eight and homologated the twentieth day of the month of August last -

All persons herein mentioned as subject to the payment of the sums referred by the said act of apportionment are required to pay the amount of to the said Geo Jeffrey Bailie charged in his said quality to collect them at his office in the village of St Genevieve in the twenty days of this date without further delay -

St Genevieve 23 June 1879

one municipal  
act is good

M. J. B. Bailie  
M. J. Bailie  
M. C. B. Bailie

for publication  
M. J. B.



Province de Québec  
Municipalité de la ville de Québec  
Le soussigné M<sup>r</sup> Joseph Boileau  
secrétaire honoraire de la ville de Québec  
recevoir et publier cette notice  
monument d'office que j'ai pu-  
blié l'avis publié d'acte par décret  
en langue anglaise et française en  
en officiant des copies à chacun  
des membres suivants, savoir  
une copie sur le porte de l'église  
paroissiale de la paroisse de St-  
Pierre et une autre sur le bureau  
publié se trouvant devant la  
prefecture de la ville de Québec dans  
le bureau de la ville de Québec de  
St-Jean de la ville de Québec dans  
une boîte aux lettres ou j'en  
et en le lisant à tout moment et  
loger à la ville de Québec de  
paroissiale de la ville de Québec de  
St-Jean de la ville de Québec de  
divin du maître le 1<sup>er</sup> septembre  
de l'année ou même année (1879)  
étant le dimanche suivant un  
médiatement le jour où est avis  
a été affiché comme mesurés  
sur la notice qui se donne à tout  
en tout le jour ou mesurés  
dans une boîte aux lettres  
ou j'en

M<sup>r</sup> J. Boileau  
Secrétaire  
C. M. G. L.

# Corporation du Comté de Jacques Cartier

## Avis Public

Est par les présentes donné aux habitants  
des Municipalités des Paroisses de St Roch  
de la Pointe Blanche et de St Genevieve  
dans le Comté de Jacques Cartier in-  
teresses au chemin de ligne prenant  
à la base du chemin de la Côte St Remy  
de la Côte par le chemin de la Côte St Roch  
de la Côte allant à la base du chemin  
de la Côte St Francois de la Nouvelle  
de l'heureux - que le diocèse  
pour en tenir en vue a et a été  
au Bureau de la Courne Municipale  
de la Comté de Jacques Cartier un  
de réputation dressé par George  
Boileau surintendant spécial  
en date du même jour faisant suite  
au Procès verbal rendu par le dit George  
Boileau en sa dite qualité de surin-  
tendant spécial en date du Vingt-cin-  
quième jour de Mai mil huit cent quatre-  
vingt-neuf et de la dite Comté de St Genevieve  
le Vingt-cinquième jour  
de Juin d'août dernier

Toutes personnes mentionnées  
comme redevables au paiement des sommes  
prélevées par le dit acte ou par ailleurs  
sont requis d'en payer le montant  
au dit George Boileau chargé en  
cette qualité de les percevoir à son  
Bureau de Village de St Genevieve  
dans les Vingt jours de cet acte sans  
aucun délai.

St Genevieve 23 Juin 1879

A. T. B. M. M.  
Surintendant Trésorier  
C. M. C. J. C.

Corporation du Comté de Jacques Cartier

Acte Public

Est par les présentes donné aux habitants des Municipalités des Paroisses de St Joachim de la Pointe Blanche et de St Genevieve dans le Comté de Jacques Cartier, intéressés au chemin de ligne prenant à la base du chemin de la Côte St Pierre de la dite paroisse de St Joachim de la Pointe Blanche, allant à la base du chemin de la Côte St Francois de la Paroisse de St Laurent - que le dernier plan de terrain concernant a été déposé au bureau du Conseil Municipal du Comté de Jacques Cartier en acte de répartition dressé par Godfrey Boileau surintendant spécial en date du même jour faisant suite au Procès verbal rendu par le dit Godfrey Boileau en sa dite qualité de surintendant spécial en date du Vingt-cinquième jour de Mai mil huit cent soixante dix huit et homologué le Vingt-cinquième jour du mois d'août dernier -

Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement des sommes prélevées par le dit acte de répartition sont requises d'en payer le montant au dit Godfrey Boileau chargé en dite qualité de les percevoir à son bureau au Village de St Genevieve dans les Vingt jours de cette date sans avis ultérieur -

St Genevieve 23 Juin 1879

M. T. BOILEAU  
Maire du Comté de Jacques Cartier

Sainte Claire 29 juin 1879  
Je soussigné Théodore Guérard prêtre  
ordinaire de la paroisse de St-Jean-Baptiste  
de la pointe Claire certifie avoir affiché  
deux susdit notice d'autre part écrit  
une a la porte de l'église et une autre  
au bas du village sur la propriété de  
M<sup>r</sup> Félix Brunet entre une heure a deux  
heures de la prés midi - Le 27 juin  
De plus je certifie avoir lue la susdit  
notice d'autre part écrit a l'issue du service  
de la pointe Claire du matin a la porte de l'église  
en langue française et anglaise -  
Le 29 en jour de juin 1879

Theodore Guérard  
pointe Claire

Frais pour affiche  
et annonce et certificat  
8. 1.20

Corporation of the County of Jacques Cartier

Public notice

It is hereby given to the inhabitants of the municipalities of the parishes of St. Joachim de la Pointe Claire and St. Genevieve in the County of Jacques Cartier interested in the Byroad known as chemin de ligne de la Cote St. Bernier of the parish of St. Joachim de la Pointe Claire qui communique a la Cote St. Francois in the parish of St. Laurent that on the tenth day of June instant, has been deposited in the office of the said municipal Council of the County of Jacques Cartier an act of apportionment drawn by Godfrey Boileau special superintendent dated the said tenth day of June instant require by a proces verbal rendered by the said Godfrey Boileau in his said capacity of special superintendent dated the twenty fifth day of May eighteen hundred and ninety eight and homologated the twentieth day of the month of August last -

All persons here mentioned as subject to the payment of the sums levied by the said act of Repartition are required to pay the amount of the said Godfrey Boileau charged in his said quality to collect them at his office in the Village of St. Genevieve the twenty days of this date without further advice -

St Genevieve 23 June 1879

(on marginal note in good)

M. F. Boileau  
see Treasurer  
M. C. G. C. —

on repartition  
MOUVS

Pour lire dimanche  
à l'issue de la Grande  
messe —

Reparation of the porch of the church

Expenses

1. For the purchase of materials  
2. For the purchase of labor  
3. For the purchase of tools  
4. For the purchase of paint  
5. For the purchase of lime  
6. For the purchase of sand  
7. For the purchase of gravel  
8. For the purchase of bricks  
9. For the purchase of tiles  
10. For the purchase of iron  
11. For the purchase of wood  
12. For the purchase of stone  
13. For the purchase of cement  
14. For the purchase of mortar  
15. For the purchase of plaster  
16. For the purchase of stucco  
17. For the purchase of marble  
18. For the purchase of granite  
19. For the purchase of slate  
20. For the purchase of copper  
21. For the purchase of lead  
22. For the purchase of zinc  
23. For the purchase of tin  
24. For the purchase of brass  
25. For the purchase of silver  
26. For the purchase of gold  
27. For the purchase of iron  
28. For the purchase of steel  
29. For the purchase of copper  
30. For the purchase of brass

1. For the purchase of materials  
2. For the purchase of labor  
3. For the purchase of tools  
4. For the purchase of paint  
5. For the purchase of lime  
6. For the purchase of sand  
7. For the purchase of gravel  
8. For the purchase of bricks  
9. For the purchase of tiles  
10. For the purchase of iron  
11. For the purchase of wood  
12. For the purchase of stone  
13. For the purchase of cement  
14. For the purchase of mortar  
15. For the purchase of plaster  
16. For the purchase of stucco  
17. For the purchase of marble  
18. For the purchase of granite  
19. For the purchase of slate  
20. For the purchase of copper  
21. For the purchase of lead  
22. For the purchase of zinc  
23. For the purchase of tin  
24. For the purchase of brass  
25. For the purchase of silver  
26. For the purchase of gold  
27. For the purchase of iron  
28. For the purchase of steel  
29. For the purchase of copper  
30. For the purchase of brass

1. For the purchase of materials  
2. For the purchase of labor  
3. For the purchase of tools  
4. For the purchase of paint  
5. For the purchase of lime  
6. For the purchase of sand  
7. For the purchase of gravel  
8. For the purchase of bricks  
9. For the purchase of tiles  
10. For the purchase of iron  
11. For the purchase of wood  
12. For the purchase of stone  
13. For the purchase of cement  
14. For the purchase of mortar  
15. For the purchase of plaster  
16. For the purchase of stucco  
17. For the purchase of marble  
18. For the purchase of granite  
19. For the purchase of slate  
20. For the purchase of copper  
21. For the purchase of lead  
22. For the purchase of zinc  
23. For the purchase of tin  
24. For the purchase of brass  
25. For the purchase of silver  
26. For the purchase of gold  
27. For the purchase of iron  
28. For the purchase of steel  
29. For the purchase of copper  
30. For the purchase of brass

1. For the purchase of materials  
2. For the purchase of labor  
3. For the purchase of tools  
4. For the purchase of paint  
5. For the purchase of lime  
6. For the purchase of sand  
7. For the purchase of gravel  
8. For the purchase of bricks  
9. For the purchase of tiles  
10. For the purchase of iron  
11. For the purchase of wood  
12. For the purchase of stone  
13. For the purchase of cement  
14. For the purchase of mortar  
15. For the purchase of plaster  
16. For the purchase of stucco  
17. For the purchase of marble  
18. For the purchase of granite  
19. For the purchase of slate  
20. For the purchase of copper  
21. For the purchase of lead  
22. For the purchase of zinc  
23. For the purchase of tin  
24. For the purchase of brass  
25. For the purchase of silver  
26. For the purchase of gold  
27. For the purchase of iron  
28. For the purchase of steel  
29. For the purchase of copper  
30. For the purchase of brass

## Avis Public

Aux contribuables intéressés dans le Procès  
Verbal ci-après mentionné

Avis public est par les présentes donné par moi  
Godfroy Boileau, Secrétaire Trésorier du conseil mu-  
nicipal du comté de Jacques Cartier, que confor-  
mément aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec, le conseil municipal  
du dit comté de Jacques Cartier a homologué  
le quinziesme d'Octobre dernier un certain procès  
verbal concernant le chemin de ligne qui com-  
munique à la Côte St François, et situé en la  
Paroisse de la Pointe Blaire entre les terres de Caliste  
Brunet dit Letang et Arthur Viau, amendant le  
Procès verbal en vigueur pour le même chemin  
de ligne, et fait par le dit Godfroy Boileau esqua-  
lité de Surintendant spécial daté le seize Juillet  
dernier (1884).

Donné à St Genevieve ce septieme jour  
de Novembre 1884. (un renvoi bon)

M. G. BOILEAU  
Secrétaire Trésorier  
C. M. C. Q.

+ le Procès verbal  
plus haut en  
premier lieu  
mentionné


M. G. B.

Public Notice

To the interested parties in the Procès  
Verbal here in after mentioned -

Public notice is hereby given by me  
Godefroy Boileau secretary Treasurer  
of the Municipal Council of the  
County of Jacques Cartier, that  
in conformity to the Provisions  
of the Municipal Code of the  
Province of Quebec, the Municipal  
Council of the County of Jacques  
Cartier has homologated the fifteenth  
day of the month of October last a  
certain Procès-Verbal rendered and  
made by Godefroy Boileau in his  
capacity of special superintendant  
dated the sixteenth day of the  
month of July last relative to the  
road of lique of the Cote St Pierre  
of the Parish of St Rochin de la Pointe  
Blain connecting with the Cote St Fran-  
cois of the Parish of St Laurent amending  
the said Procès-Verbal another Procès  
Verbal in force -

Given under my hand at St Genevieve  
this seventh day of November  
One thousand eight hundred  
and eighty four -

  
secretary Treasurer  
m. b. b. J. C. -



Pour lire dimanche  
après la messe

*[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

## Avis Public

Est par le présent donné par Hodeproux  
Boileau secrétaire trésorier du Conseil  
Municipal du Comté de Jacques Car-  
tier aux intéressés nommés en  
un Procès-Verbal rendu le seize Juillet  
dernier (1884), concernant le chemin  
de ligne de la Côte St Berni en la Paroisse  
de la Pointe-Blaise qui communique à  
la Côte St-François de la Paroisse de St  
Laurent, qu'un acte de répartition  
des travaux et deniers à prélever  
pour payer le coût du dit Procès-Verbal  
et ses accessoires a été déposé au Bureau  
du dit Conseil Municipal au dit  
Comté Jacques Cartier le quinze  
Janvier courant.

Donné à St-Genevieve ce Vingt qua-  
trème jour de Janvier mille  
huit cent quatre vingt cinq

M. H. BOILEAU  
Secrétaire Trésorier  
C. N. L. P. L.

par Hodeproux  
Boileau secrétaire et  
trésorier  
homologué -

M. H. B.

## Public Notice

Is hereby given by Modeste Rodier  
Municipal Treasurer of the Municipal  
Council of the County of Jacques-Cartier  
to the persons interested na-  
med and mentioned in a Procès  
Verbal rendered the sixteenth  
day of July last (1884) by Gode-  
froy Boileau special superintendent  
and duly homologated relative  
to the main road of the concession  
Thémis in the Parish of St. Pierre-  
Blaise connecting with the Con-  
cession St. Francis of the Parish  
of St. Laurent that an act of repa-  
ration of works in the said main  
road and of sums to levy in order  
to pay the cost of the said Pro-  
cès Verbal and accessories  
has been deposited at the office  
of the said Municipal Council  
of the said County of Jacques-Cartier  
the fifteenth day of January  
instant—

Given under my hand at St.  
Muniree this twenty fourth  
day of January One thousand  
eight hundred and eighty five

M. B. L.  
Secretary Treasurer  
M. B. L.

affiche de la ville  
1845

le 25 Janvier 1845

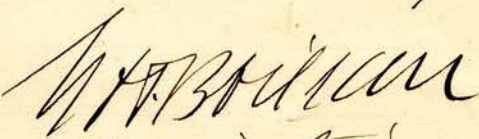
*[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

*[Handwritten signature or name]*

Province de Québec

Bureau du Conseil Municipal } Avis public  
du Comté de Jacques Cartier }

Est par le présent donné par Godefroy Boileau  
Secrétaire trésorier, du Conseil Municipal du Comté  
Jacques Cartier, en conformité à une résolution pas-  
sée par le dit Conseil à sa session du Vingt Juin der-  
nier, sur requête de J. Baptiste Jarmain, Joseph Cousi-  
neault, et autres, aux intéressés d'un certain chemin de  
ligne, prenant à la base du chemin de la Côte St Rémi  
de la Paroisse de St Joachim de la Pointe Claire, dans  
le dit Comté Jacques Cartier, allant à la base du chemin  
de la Côte St François de la Paroisse de St Laurent, dans  
le dit Comté de Jacques Cartier, verbalisée suivant  
Procès verbal, rendu par Godefroy Boileau, surin-  
tendant spécial, en date du 25 Mai 1878, et dûment  
homologué qu'à la session générale du dit Conseil  
qui se tiendra au lieu ordinaire, au Village de la  
Pointe Claire, Lundi, le Vingt huitième jour de Sep-  
tembre courant, à dix heures de l'avant midi, le  
dit Conseil du Comté de Jacques Cartier prendra  
en considération la requête des dits J. Baptiste Jar-  
main, Joseph Cousineault, et autres, demandant  
à amender le dit Procès verbal déjà amendé, de ma-  
nière à exempter à l'avenir les habitants de la Côte  
St Rémi de la Paroisse de St Genevieve, des travaux de  
confection et d'entretien du dit chemin de ligne, et  
faire ce que de droit par rapport à la dite requête.  
Donné sous mon seing à St Genevieve ce seizième  
jour de Septembre mil huit cent quatre vingt cinq.

  
Secrétaire trésorier  
G. M. C. L. C.

Province of Quebec

Office of the Municipal Council } Public Notice  
of the County of Jacques-Cartier }

Is hereby given by Godfroid Boileau Secretary Treasurer  
of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier  
in conformity with a resolution passed by said Council  
at its session held the twentieth day of the month  
of June last upon the petition of S. Baptiste, Jeanne, Joseph  
Bouineault and others to the interested parties of a certain  
road of ligne of the concession St-Remie of the Parish of St.  
Louis de la Pointe-Blaine connecting with the Concession  
St-François of the Parish of St-Laurent in the said County  
of Jacques-Cartier verbalized by Procès Verbal executed by  
Godfroy Boileau special superintendent dated the 25<sup>th</sup> day  
of May 1878 and duly homologated that at a general

Monday session of the said Council which shall be held at the usual

place at the Village of Pointe-Blaine on ~~Wednesday~~ <sup>Monday</sup> the  
twenty eighth day of September ~~next~~ at ten o'clock before

the said Council of the County of Jacques-Cartier shall

take into consideration the petition of said petitioners demand  
and asking to amend the said Procès Verbal already  
amended in discharging the inhabitants of the Concession  
St-Remie of the Parish of St-Servais of the works of construction  
& maintenance of the said road of ligne for the future time.

Given under my hand at St-Servais this sixteenth day  
of the month of September one thousand eight hundred  
and eighty five -

M. G. BOILEAU

Secretary Treasurer  
M. G. Boileau

Pour être dimanché  
à la porte de l'église  
et m'en faire relever  
aussitôt après sans  
paie par la messe

Le Soussigné Joseph Lebuis, l'un des huissiers jurés de  
la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans la  
Paroisse de St. Laurent, District de Montréal, certifié  
par les présentes, et fais rapport sous mon serment  
d'office, avoir, le dixseptième jour de septembre courant,  
et l'année mil huit cent quatre vingt cinq, affiché  
à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Laurent,  
et à l'hotel. Philophile Migneron susdit village de  
St. Laurent, à chacune place public une copie  
d'icelui, et en avoir lu le Dimanche suivant à la  
porte de l'Eglise de la susdite Paroisse de St. Laurent,  
à haute et intelligible voix, après le service divin  
du matin, le vingtième jour de septembre courant.

St. Laurent le vingt et unième jour de Sept. 1885.

Honoraires \$1-50<sup>cs</sup>

Joseph Lebuis

Je soussigné Théodore Guérard  
curé ordinaire de la paroisse de la pointe Claire  
certifie avoir affiché la susdite avis  
d'autre part écrit à la porte de l'Eglise  
parroissial de la pointe Claire et affiché  
au bas du village sur la propriété de M<sup>r</sup> Félix  
Brousseau le 17 mai 1878 et lu à la porte  
de l'Eglise dimanche le 19 à l'issue du service  
divin du matin entre 11 heures et midi. Et  
Sainte Claire 19 mai 1878

Theodore Guérard

frais pour  
2 affiche - \$ 0.50  
pour lecture - 0.25  
\$ 0.75



## Avis Public

Est par les présentes donné que le soussigné nommé par une résolution du conseil Municipal du Comte Jacques Cartier en date du treize Mars dernier surintendant spécial pour faire la visite des lieux mentionnés en la requête de Léon Legault Sr. Leuier Cultivateur de la paroisse de St Joachim de la Pointe Claire et de M<sup>rs</sup> Jean Baptiste Demers ancien commerçant de la paroisse de St Geneviève, et faire rapport a ce conseil de son opération tiendra a l'entrée du chemin de ligne prenant a la base du chemin de la Côte St Remi de la dite paroisse de St Joachim de la Pointe Claire allant a la base du chemin de la Côte St Francois de la paroisse de St Laurent et ce entre les terres de Firmin Trau ou représentants et de Calixte Brunet dit Létang ou représentants dans la dite Côte St Remi dans la dite paroisse de St Joachim de la Pointe Claire le vingt cinquième jour de Mai courant a dix heures de l'avant Midi, une assemblée de ceux des habitants des Municipalités des paroisses de St Geneviève, St Joachim de la Pointe Claire et St Laurent qui voudront bien y assister pour les entendre soit en faveur soit contre l'exécution de l'ouvrage et des travaux qui seront nécessaires pour l'entretien du dit chemin de ligne et des clôtures le long d'icelui et qui devront être repartis entre tous les intéressés comme demandé en la dite requête ou dans le but de lui donner des renseignements a cet égard.

En conséquence tous les habitants des trois Municipalités ci-dessus nommées qui peuvent être intéressés aux travaux d'entretien du dit chemin de ligne sont requis de prendre connaissance des présentes et d'assister a la dite assemblée, et immédiatement après cette assemblée le soussigné visitera ce chemin de ligne accompagné ou non des dits intéressés

St Geneviève 17 Mai 1878

*Edm. J. Mod. Boileau*  
surintendant spécial

## Public Notice

It is hereby given that the undersigned appointed by a resolution of the Municipal Council of the County of Jacques Cartier dated the thirteenth day of March last special superintendent in order to make the visit of the places mentioned in the request of Leon Legault esquire farmer of the parish of St Joachim de la Pointe Claire and of M. Jean Baptiste Demers old trader of the parish of St Genevieve and make a report thereon to this council will hold at the entrance of chemin de ligne taking at the base of the road of the Cote St. Remi in the said parish of St. Joachin de la Pointe Claire going to the base of the road of the Cote St. Francois of the parish of St. Laurent and that between the lands of Himrie Vaire or representatives and Caliste Brune oil tenant or representative in the said Cote St. Remi in the said parish of St Joachim de la Pointe Claire the twenty fifth day of May instant at ten o'clock before noon a meeting of such of the inhabitants of the municipalities of the parish of St Genevieve, St Joachim de la Pointe Claire and St Laurent who may attend to hear there for and against the performance of the work which shall be necessary for the maintaining of the said chemin de ligne and the enclosures along it and which shall be shared amongst all the parties interested as required in the said request or with the view of communicating to him any information thereon -

Therefore all the inhabitants of the said three municipalities who may be interested to the work of the maintaining of the said chemin de ligne are requested to take communication hereof and to attend the said meeting and immediately after the meeting the undersigned will visit the said chemin de ligne with or without the said interested parties -

St Genevieve 17 May 1874

M. J. Bouccon  
Special Superintendent

Pour lire

X

# Avis public

Est par les présentes donné que le soussigné nommé  
 par une résolution du conseil municipal de  
 Comté Jacques Cartier en date du treize d'août  
 dernier surintendant spécial pour faire la visite  
 des lieux mentionnés en la requête de Monsieur  
 Joseph et Catherine des paroisses de St Joachim  
 du Point blanc et de St Jean Baptiste  
 de St Germain et faire rapport à ce conseil  
 de son opinion tendre à l'entretien du chemin  
 de ligne prenant à la base des chemins des  
 Côté St Pierre des paroisses de St Joachim des  
 Point blanc, allant à la base du chemin des  
 Côté St François des paroisses de St Laurent et  
 ce entre la ligne de Firmin Viole ou représentant  
 et de Calixte Brunet ou représentant  
 dans le dit Côté St Pierre dans soit paroisses  
 de St Joachim des Point blanc, le Vingt <sup>A</sup>septième  
 jour de Mai courant à dix heures de l'avant  
 midi, une assemblée de ceux des habitants de  
 et des dites Municipalités des paroisses de St Germain, St  
 Joseph de St Pierre  
 de St Joachim des Point blanc et St Laurent qui vou-  
 dront bien y assister pour les entendre sur les travaux qui  
 sont nécessaires pour l'entretien de ce chemin  
 de ligne et qui devront être partagés entre tous les têtes  
 restés comme devant en ce qui est de ce dit chemin  
 le but de lui donner des renseignements à cet effet.  
 En conséquence tous les habitants des trois munici-  
 palités ci-dessus nommées qui furent être inter-  
 ressés aux travaux d'entretien de ce dit chemin de  
 ligne sont requis de prendre connaissance de ces  
 et assister à l'assemblée et immédiatement après cette  
 assemblée le soussigné <sup>B</sup>visitera ~~ce~~ ~~sera~~ accompagné  
 par M. des Plaines.

A cinquante

M.P.B.

et des dites  
Municipalités

M.P.B.

B ce chemin  
de ligne -

M.P.B.

St Germain 17 d'août 1878  
 M.P.B. <sup>B</sup> ~~sera~~ ~~sera~~ accompagné  
 par M. des Plaines

Public notice

o thirteenth  
1773

It is hereby given that the undersigned appointed  
by a resolution of the Municipal Council of the County  
of Jacques Cartier dated the ~~twentieth~~ <sup>fourth</sup> day of  
March last, special superintendent in order to  
make the view of the place mentioned in the request  
of Leon Leguier or equive farmer of the parish  
of St Rochin delà Pointe Claire and of Mr  
Jean Baptiste Demers old trader of the parish  
of St Genevieve and make a report thereon to the  
council next hold at the entrance of chemin  
de ligne taking at the base of the road of the  
Cote St. Remi in the said parish of St Rochin  
delà Pointe Claire going to the base of the  
road of the Cote St. Francois of the parish  
of St Laurent and that between the lands  
of Firmiville or representation in the  
said Cote St. Remi in the said parish of  
St Rochin delà Pointe Claire the ~~twentieth~~ <sup>fifth</sup>  
day of May instant at ten o'clock before  
noon a meeting of such of the inhabitants  
of the Municipalities of the parish of St  
Genevieve, St Rochin delà Pointe Claire  
and St Laurent who may attend to hear  
them for and against the performance of the  
work which shall be necessary for the maintaining  
of the said chemin de ligne and the enclosure  
along it and which shall be shared amongst  
all the parties interested as required in the said  
request or with the view of communicating  
to him any information should.

Therefore all the inhabitants of the said three  
Municipalities who may be interested to the  
works of the maintaining of the said  
chemin de ligne are requested to take communi-  
cation hereof and to attend the said meeting  
and immediately after the meeting

the

The undersigned will visit the said chemin  
de ligne with or without the said interested  
parties

St. Germain 17 May 1875

signed / Mod. Boileau  
Special superintendent

A true copy

W. B. Boileau

Special superintendent

Le soussigné M. de Proj. Boileau  
dernière dans le passage au St  
Germain dans le comté de Ste. Anne  
de la dite ville de Ste. Anne et dans son  
ment assésimé de son et en son  
publié l'avis publié de la dite personne  
ou en approuvant le dit acte de la  
concordance entre eux pour ce qui  
n'est et n'est pas en copie sur  
un copie à chacun de ces  
membres de la dite ville, sur ce que  
le port principal de la dite personne  
de la dite personne et Ste. Anne et sur  
autre à un acte de la dite ville  
de la dite ville de la dite personne et  
Germain pour, sur un acte de la  
flant le long de la dite ville de la  
propre de la dite personne  
entre eux et en accord de la  
étant à un acte de la dite ville  
à la dite ville de la dite personne  
personne et Ste. Anne à l'acte de la  
dite de la dite ville de la dite ville  
Moi aussi le dit soussigné en vertu  
de la dite ville de la dite ville  
officielle de la dite ville

En fin de quicquid de ce qui est au-dessus  
et tout au-dessus par de mes  
à elle me l'ont sent  
se jant de l'air

Assurance et tout au-dessus  
par de l'air 1878  
à l'assureur par l'assureur  
à l'assureur par l'assureur  
N. Prévost J.P.

M. Prévost

Avis de la vente de  
Chemin de Montée  
entre la lotte d'Allen  
et la lotte de François  
par S. Prévost  
fait par S. Prévost  
le 1er mai 1878

## Avis Public

Est par les présents donné que le soussigné par une résolution du conseil municipal du Comté de Jacques Cartier en date du premier courant sur la requête d'Évariste Chaurette Paul Lysant dit Delauris et autres habitants de la paroisse de St Genouève, nommé par la dite résolution surintendant spécial pour décider s'il serait convenable d'amender l'acte de répartition fait au dit et en vertu d'un procès verbal rendu par Gabriel Urquie Valois le vingt unième jour de Septembre mil huit cent soixante quatre concernant seulement cette partie du chemin de ligne appartenant aux habitants de la dite Paroisse de St Genouève prenant à la base du chemin de la Côte St Remi de la Paroisse de St Joachim de la Pointe Claire allant à la base du chemin de la Côte St Francois et qui doit être entreteñu par les propriétaires des terres et terrains de la Côte St Remi de la susdite paroisse de St Genouève, visiter la moitié nord du dit chemin de ligne à partir de sa base jusqu'à l'équerre qu'il fait et la moitié nord est du dit chemin à partir de l'équerre à aller à la base du chemin de la Côte St Francois et faire rapport à ce conseil de son opération — tindra à l'entrée du dit chemin de ligne entre les terres de Firmin Vau ou représentants et de Calixte Brunet dit Belang ou représentants en la dite Côte St Remi dans la dite paroisse de St Joachim de la Pointe Claire, le vingt quatre trème jour de Juillet courant à dix heures de l'avant midi une assemblée de ceux des intéressés aux travaux de cette partie du dit chemin de ligne qui voudront bien y assister pour les entendre soit en faveur soit contre l'amendement du dit acte de répartition dans le but de lui donner des renseignements à cet égard

En conséquence tous les habitants qui peuvent être intéressés à cette partie du dit chemin de ligne sont requis de prendre connaissance des présents et d'assister à la dite assemblée et immédiatement après cette assemblée le soussigné visiter cette même partie du dit chemin de ligne accompagné ou non des dits intéressés

St Genouève 14 Juillet 1871

G. P. B. H. C.  
Surintendant spécial

## Public notice

Is hereby given that the undersigned by a resolution of the Municipal Council of the County of Jacques Cartier dated the first day instant on the requisition of Évariste Chaurette Paul Lysant dit Delauris and other inhabitants of the Parish of St Genouève named by the said resolution special superintendent and to be decided whether it would be convenient to amend the act of repartition made to the ditre and in virtue of a Procès verbal rendered by Gabriel Urquie Valois the twenty first day of September eight hundred and sixty four concerning only that part of road of ligne belonging to the inhabitants of the said parish of St Genouève taking at the base of the road of the Côte of St Remi of the Parish of St Joachim de la Pointe Claire going to the base of the road of the Côte St Francois and which must be intertaind by the proprietors of the lands of the Côte St Remi of the aforesaid parish of St Genouève to visit the half north of the said road of ligne from his base to the equerre which it does and the half North East of the said road from the equerre going to the base of the road of the Côte St Francois & to make a report thereon to this Council — Will hold at the entrance of the said road of ligne between the lands of Firmin Vau or representatives Calixte Brunet dit Belang or representatives in the said Côte of St Remi in the said parish of St Joachim de la Pointe Claire the twenty fourth day of July next at ten o'clock of forenoon a meeting of those of the interested parties to the works of that part of the said road of ligne who would there be present to hear them utter in favor or otherwise against the amendment of the said act of repartition in the end of giving him satisfactory informations

In consequence all the inhabitants who may be interested to that part of the said road of ligne are requested to take knowledge of the presents and to be present to the said meeting and immediately after that meeting the undersigned will visit that same part of the said road of ligne with or without the said interested parties

St Genouève 14<sup>th</sup> July 1871

G. P. B. H. C.  
Special superintendent



Je Léon Boileau, résidant dans la paroisse de St Genevieve, étant dument assermenté sur les Saints  
Evangelistes, certifie par les présentes que j'ai publié les avis originaux écrits de l'autre côté, en en affi-  
chant deux copies correctes sur la porte principale de l'Eglise de la paroisse de St Joachim de  
la Pointe Claire, deux autres sur la remise voisine de la salle publique des habitants  
de la dite paroisse de la Pointe Claire, endroit fréquenté de la Municipalité du Village  
de la Pointe Claire, et deux autres sur un poteau de Télégraphe des poteaux de Télégraphe  
qui se trouve dans le chemin de front de la terre de Laurent Charlebois autre  
endroit fréquenté de la dite paroisse de la Pointe Claire, vendredi le quatorzième  
jour de Juillet courant entre six heures de l'après midi et sept heures de l'après  
midi et en le lisant à la porte de la dite Eglise à l'issue du service divin  
du matin dans l'avant midi le seizième jour de Juillet courant, étant le  
dimanche suivant immédiatement le jour où tels avis ont été rendus publics  
en en affichant une copie comme ci-dessus dit.

Dati à St Genevieve ce vingt quatrième jour de Juillet mil huit cent soixante onze

Assermenté par devant moi, à St Genevieve un  
des Juges de pais de Sa Majesté pour le  
District de Montreal

Léon Boileau

N. Prérost J.P.

Je Godéfroi Boileau, résidant dans la paroisse de St Genevieve, étant dument assermenté sur les Saints  
Evangelistes, certifie par les présentes que j'ai publié les avis originaux écrits de l'autre côté, en en affichant deux  
copies correctes sur la porte principale de l'Eglise de la paroisse de St Genevieve sus dite, deux autres sur  
la boutique de forge de Verreuil alias Pierre Legault dit Durand, un autre endroit fréquenté de la municipalité  
du Village de St Genevieve et deux autres sur un poteau se trouvant sur le bord du chemin de  
pont de la terre de Thomas Theoul, un autre endroit fréquenté de la dite paroisse de St Genevieve  
vendredi le quatorzième jour de Juillet courant entre huit heures de l'après midi et neuf heures  
de l'après midi et en le lisant à la porte de la dite Eglise à l'issue du service divin du matin  
dans l'avant midi, le seizième jour de Juillet courant, étant le dimanche suivant immédia-  
tement le jour où tels avis ont été rendus publics.

Dati à St Genevieve ce vingt quatrième jour de Juillet mil huit cent soixan-  
te onze

Assermenté par devant le sous-signe, un des Juges de pais  
de Sa Majesté pour le District de Montreal

N. Prérost J.P.

G. Boileau

# AVIS Public

est par les présentes donné aux intéressés que conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec que l'ordonnance du seizième jour de Novembre courant à dix heures de l'avant-midi au village de la Pointe-Claire dans le lieu ordinaire de ses séances le conseil Municipal du comté de Jacques-Cartier procédera à l'examen ou révision du procès-verbal rendu par Godfroy Boileau Ecuier surintendant spécial en date du quinze de Septembre dernier (1877) relativement à la montée du chemin de ligne de la côte S.<sup>e</sup> Pierre en la paroisse de S.<sup>e</sup> Joachim de la Pointe-Claire, qui communique à la côte S.<sup>e</sup> François en la paroisse de S.<sup>e</sup> Laurent.

Donné à S.<sup>e</sup> Laurent sous mon sceau ce douzième jour de Novembre mil huit cent soixante et dix sept

A. M. Lechevalier  
Sec. Trés.

du comté de Jacques-Cartier

# Public Notice

is hereby given to all parties interested, that in conformity to the provisions of the "Municipal code of the

Province

Province of Quebec" That on  
Tuesday the thirtieth of November  
instant - at the hour of ten  
o'clock in the forenoon, at the  
village of Pointe-Clair in its us-  
ual place of meeting, the Mun-  
icipal council of the county of Jac-  
ques Cartier will proceed to the exa-  
mination or revision of the proces-  
verbal executed by Godfroy Boileau  
special superintendant dated at  
Pointe-Clair the fifteen day of  
September last, 1877 relative to a  
Byroad known as chemin de ligne  
de la cote S.<sup>e</sup> Romain of the parish  
of S.<sup>e</sup> Joachim de la Pointe-Clair  
qui communique a la cote S.<sup>e</sup> Fran-  
cois in the parish of S.<sup>e</sup> Laurent

Given at S.<sup>e</sup> Laurent under  
my seal this second day of No-  
vember - in the year one thousand  
eight hundred and seventy seven  
(~~1877~~)

A. M. Leclerc  
Sec. Greffier  
of the Municipal Council  
of the County of Cartier

Province de Quebec

Municipalite du Comte Jacques Cartier  
Le soussigné Godefroid Boileau notaire do-  
micilié en la paroisse de S.<sup>e</sup> Genevieve estent  
dûment assermenté dépose et dis:  
que j'ai publié l'avis public ci-dessus.

de l'autre part écrits, en en affichant  
une copie à chacun des endroits suivants.  
savoir: une à la porte de l'église paroissiale  
de Ste. Geneviève, et l'autre sur un arbre  
planté le long du chemin devant la  
propriété de Louis Paement Cultivateur  
dans la municipalité de la paroisse Ste.  
Geneviève lundi le cinquiesme jour  
de Novembre courant entre quatre  
heures et cinq heures de l'après-midi.

En foi de quoi je donne ce certificat  
ce douzieme jour du mois de Novembre  
mil huit cent soixante et dix sept.

M. V. B. B. B.

Assesmentés ce douzieme  
jour du mois de Novembre

1877 Pardevant moi le

sousigné Juge de Paix

N. B. B. B. B. Province de Quebec

Municipalité du Compté Jacques Cartier  
Le Thimmi Edouard Binette domicilié en  
la paroisse Ste. Geneviève étant dûment  
assermentés depuis et dis: que j'ai lu  
l'avis public cidesus et d'autre part  
écrits, à avis haute et intelligible  
à la porte de l'église paroissiale de  
la dite paroisse de Ste. Geneviève à l'issue  
du service divin du matin dimanche  
le onzieme jour de Novembre courant,  
étant le dimanche suivant immédiatement  
le jour ou cet avis a été affiché comme  
susdit. En foi de quoi je donne ce  
certificat ce douzieme jour du mois de  
Novembre mil huit cent soixante et dix sept.

Thimmi Edouard Binette

#

Assurance ce douzieme  
jour du mois de Novembre  
1877 Par devant moi le  
sousigné Juge de Paix  
M. Prévost JP

Ceupreusement pour y. Bin  
deant pour moi le sousigné  
Civ. Edouard Binette  
M. Binette Edouard Binette

M. Binette a la poste  
le 11 Novembre  
1877

Paris et Comptable  
Bin de G. Boileau  
Cor. sur in tenant  
special, en date du

Grange September 11  
relativement au

chemin de ligne de  
la côte St. Henri de  
la paroisse de St. Jo-  
achim de la Paroisse  
Blanc a la cote St.

Francis en la pa-  
roisse St. Laurent

J. Ed. Binette  
Page 100

Je prie vous  
de m'adresser  
pour plus de  
détails sur  
ces assurances

reçu  
7 Janvier 1909  
J.H.

La requête des soussignés intéressés dans la Montée St Francois, paroisse de la Pointe Blanche, expose humblement au Conseil du Comté de Cartier =  
En ils s'opposent à l'acte de répartition du 23 décembre 1908 pour entre autres raisons les suivantes =

1<sup>o</sup> Parce que on a changé la nature de notre clôture en enlevant les perches et piquets de nos parts de clôture sans droit ni raison -

2<sup>o</sup> Parce que l'acte de Répartition est à cause des raisons ci-dessus nul et de nul effet -

Et demande à ce que cet acte de répartition ne soit pas homologué -

Et vous fera justice -

Le Sénéchal le 3 Janvier 1909 -

Louis Gasmier  
Thomas Chauvet

Édouard Gélis Chauvet

Joseph Ouellette

Emanuel Ouellette

Baptiste Legault

Hormis das Meloche

Hormidas Payment

Clarific Meloche

André Legault

Marcelin Laniel

Herménegilde Legault

Napoléon Théoret

Marcellin Labanck  
Jean-Baptiste Laniel  
Lévier Laniel  
Anselme Larigot  
Narcisse Legault  
Philippe Pibant  
Joseph ~~Princent~~  
Philias Laniel  
Galery Legault  
Harmislas Meloche  
Estore Meloche  
Cyrien Brunet

Acte de Répartition des frais faits  
 par Daniel Legault, inspecteur de voirie  
 de la Côte St Pierre, de la paroisse de la Pointe  
 Blaire, à la clôture en au Chemin des  
 intéressés du la Montée St Francois, demeu-  
 rant en la Côte St Pierre, dans la paroisse  
 de Ste Genevieve, ordonné par le conseil  
 du Comté de Jacques Cartier à sa session  
 du neuf décembre A. D. 1908 en nommant  
 J. A. Chauvet, notaire, de la paroisse  
 de Ste Genevieve aux fins de faire  
 cet acte de Répartition.

Les frais sont prélevés sur les dits  
 intéressés au pro rata de la valeur  
 de leur terrain entre au Procès-Verbal  
 ou Règlement municipal regardant la  
 dite Montée St Francois sur les dits pro-  
 priétaires plus bas mentionnés  
 et sont les suivants, lesquels dits frais  
 seront payables au bureau du Conseil mu-  
 nicipal de la paroisse de Ste Genevieve  
 dans les huit jours qui suivront la mise en  
 vigueur du présent acte de Répartition, savoir:

1 <sup>o</sup> Frais des travaux de clôture & chemin # 85.03	
2 <sup>o</sup> Frais d'avis public, annon- cant le dépôt du présent acte de répartition, frais du présent acte de répartition et de la Collection des deniers prélevés	22 42
	Total # 107 45

Vi-suit les noms et prénoms des  
 intéressés ainsi que l'évaluation de  
 leur propriété respectuelle

Nous

\* remplacé par avis  
 d'homologation sans  
 opposition



Noms & Prénoms		Evaluation	\$	cts
	Madame Sarah Legault	\$ 3000	\$	3 00
	Joseph Payment	3600		3 60
memie	Euilidas Legault	1500		1 50
	Louis Jaminin	3600		3 60
	Hormidas Meloche	4000		4 00
	Delina French	1500		1 50
	Hormidas Payment	1300		1 30
	Hormidas Meloche	4200		4 20
	Glorifi Meloche	3300		3 30
	Theodore Meloche	3000		3 00
	Marcellin Laniel	1600		1 60
	Aurèle Larigue	225		0 22½
	Hormidas Meloche	2650		2 65
	Marcellin Lalande	2800		2 80
	J. B. Laniel	2900		2 90
	Daniel Chauret	3500		3 50
	Valéry Chauret	3200		3 20
	Wilfid Laniel	2000		2 00
	Thomas Chauret	2200		2 20
	Anselme Larigue	700		0 70
	Marcellin Laniel	275		0 27½
	Anselme Larigue	2100		2 10
	Alphonse Cardinal	3000		3 00
	Marcellin Lalande	100		0 10
	Marcellin Lalande	2000		2 00
	Emmanuel Ouellette	3000		3 00
	Joseph Ouellette	275		0 27½
	Herminegilde Legault	3200		3 20
	André Legault	3700		3 70
	Hormidas Payment	3600		3 60
	Cyprien Brunet	3300		3 30
	Delina French	3300		3 30
	A Reporter	\$ 78625	\$	78 62½

Noms & Prénoms montant rapporté	évaluation	\$	cts
Louis Jamin	1200	1	20
Normidas Meloche	3500	3	50
Philias Laniel	4300	4	30
Philias Laniel	2000	2	00
Camille Legault	250	0	25
Albert Legault fils d'Anth.	200	0	20
Noreise Legault	3200	3	20
Philippe Pesant	4000	4	00
Valérie Legault	3700	3	70
Marcel Libersan	200	0	20
Marcellin Laniel	200	0	20
Napoléon Cardinal	150	0	15
Joseph Legault fils de Doris	150	0	15
Gédéon Legault	100	0	10
Joseph Payement	100	0	10
Octave Laurin	100	0	10
Francis Legault	150	0	15
Louis Jamin	4800	4	80
Venant Théorêt	300	0	30
Adouai Denis	225	0	22½
Total	\$ 107450	107	45

Fait et dressé à Ste Genevieve le  
23<sup>me</sup> jour de Décembre A.D. 1908  
L. A. Lauret Sec Tres  
Surintendant Spécial

Acte de Répartition des  
travaux - frais de la Montée  
St Francois à charge des  
intéressés de la paroisse  
de St Genevieve -

23 Dec 1908

---

---

Homologation refusée  
le 27 Juin 1929  
J. H.

#22-42

1° avis publics annonçant la visite du chemin de ligne de la Côte St. Rémi de la Paroisse de la Pointe Blaire qui communique à la Côte St. François de la Paroisse de St. Laurent et six copies pour afficher dans les municipalités des Paroisses St. Laurent, St. Genevieve et St. Joachim de la Pointe Blaire	6. 00
2° Voyage aux dites trois paroisses pour afficher les dits avis	3
3° Certificats d'affiches	2
4° Publication des dits avis par lecture et certificats	3
5° Voyage à la Côte St. Rémi pour tenir l'assemblée publique des intéressés	1 50
6° Honoraires du surintendant pour avoir tenu et présidé l'assemblée des intéressés, avoir recueilli les informations requises	10. 00.
7° Voyage à St. Laurent pour avoir les anciens procès verbaux concernant le dit chemin de ligne	4
8° Honoraires du surintendant pour avoir préparé le dit procès verbal et publication d'avis	48- 00
9° Voyage à St. Laurent pour aller déposer chez le secrétaire trésorier du conseil de bonne le dit Procès verbal -	2. 00
10° avis publics annonçant le dépôt du dit Procès verbal	5. 00
11° avis publics annonçant l'homologation du dit Procès verbal	5. 00
12° honoraires pour l'enregistrement <u>du dit Procès verbal</u>	6. 00
13° Coût de deux extraits de rôles d'évaluation aux dits Municipalités Pointe Blaire et St. Genevieve	2
13° Coût des présentes et de ses accessoires	40
14° Pourcentage pour collecter les sommes de deniers ci-dessus mentionnés	10
	\$ 150-00

L'an mil huit cent soixante dix neuf, le dixième jour de Juin - Le soussigné Godefroy Boileau surintendant spécial pour les fins ci-dessus exprimées, a fait l'acte de répartition ci-dessus et aux autres parts écrit de tous les deniers à prélever sur les biens des Intéressés nommés dans le dit Procès verbal que j'ai rendu le vingt cinquième jour de Juin mil huit cent soixante dix neuf, pour tous les frais jusqu'à ce jour pour parvenir à légaliser le chemin de ligne de la Côte St. Rémi de la Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blaire qui communique à la Côte St. François de la Paroisse de St. Laurent, ainsi que le coût des présentes, j'ai aussi reparti la part que chacun est tenu de faire et d'entretenir dans le dit chemin de ligne et des clôtures le long d'icelui.

Le tout conformément et au desir de l'ordonnance du dit procès verbal, pour être le dit acte de répartition déposé au Bureau du secrétaire Trésorier du dit conseil et pour servir et valoir à qui de droit

En foi de quoi j'ai signé le present à St. Genevieve le jour, mois et an ci-dessus

G. Boileau surintendant spécial

Nombres d'ordres des noms des propriétaires ou occupants des immeubles mentionnés au dit Pro- ces Verbal	Noms des Propriétaires ou occupants des dits immeubles	Immeubles	Immeubles se	Valueur de cha-	Somme pro	Designation ou	Part proportion	Part proportion	Nombres d'ordres	Nombres		
		situés en la Mu- nicipalité de la Paroisse de St. Genevieve	tués en la Mu- nicipalité de la Paroisse de la Pointe Blanche	que des dits immeubles telle que consta- te par les dits deux rôles d'évalu- ation -	portionnels de chacun des dits immeubles o- bligés au paiement des sommes de deniers à prele- ver comme ci-dessus dit	étendue en super- ficie de chacun des dits immeubles telle que constatée par les dits deux rôles d'évalu- ation	nelle à laquelle est tenue chaque tel immeuble pour la clôture d'aucun d'entre eux	nelle à laquelle est tenue chaque tel immeuble pour le chemin dans le d'entre eux	de chaque tel part de cloche ses affaires et en tendance dans le dit chemin avant le dit Procès verbal	d'ordres de cha- que telle part de chemin à faire et entre- tenir dans le dit chemin de ligne sur le dit Procès verbal	d'ordres de cha- que telle part de chemin à faire et entre- tenir dans le dit chemin de ligne sur le dit Procès verbal	
		Chapitre Premier	Chapitre Second			arp	per	pieds	Pouces			
1	Paul Legault	N. 265	2500	2500	2.50	150	158	4	154	2	1	1
2	Olivier Laniel	266	1000	1000	1.00	75	79	2	77	1	2	2
3	Warite Lhamette	267	1200	1200	1.20	75	79	2	77	1	4	4
4	Wangilite Lhamette	268	1600	1600	1.60	87.50	92	5	90	0	7	7
5	Jean McLaniel fils Joseph	269	1000	1000	1.00	62.50	66	1	64	4	8	8
6	Aldéric Laniel	270	900	900	.90	50	52	9 1/3	51	4 2/3	10	10
7	Joseph Meloche	271	700	700	.70	36	38		37		29	28
8	Jules Rapichoux	272	200	200	.20	10	1		1		13	13
9	Isidore Meloche	273	650	650	.65	37.50	39	7	38	6 1/2	19	19
10	François Rapichoux	274	650	650	.65	37.50	39	7	38	6 1/2	17	17
11	Théodore Meloche	275	1350	1350	1.35	67.50	71	4	69	5	16	16
12	Jean St. Meloche	276	1400	1400	1.40	67.50	71	4	69	5	18	18
13	Isidore Meloche	277	1800	1800	1.80	75.25	79	8	77	5	20	20
14	Antoine Payment	278	800	800	.80	37.50	39	7	38	6 1/2	23	23
15	M. François X. Legault	279	950	950	.95	37.50	39	7	38	6 1/2	24	24
16	Joseph Cousineau	280	1800	1800	1.80	100	105	6 2/3	102	9 1/3	26	26
17	Joseph Meloche	281	1700	1700	1.70	87	91	10	89	5	30	29
18	Toussaint Payment	282	1500	1500	1.50	75	79	2	77	1	40	36
19	François X. Legault	283	850	850	.85	50	52	9 1/3	51	4 2/3	37	45
20	Israel Legault	284	1450	1450	1.45	75	79	2	77	1	41	37
21	Ferni Libersaut	285	200	200	.20	25	1		1		46	42
22	Marime Bouleau	286	200	200	.20	35	1		1		44	40
23	Jules Legault	287	2000	2000	2.00	120	126	8	123	4	45	41
24	Joseph Legault	288	1500	1500	1.50	90	95		92	6	42	38
25	M. François Legault	289	3900	3900	3.90	210	221	8	215	10	39	35
26	Joseph Legault	290	600	600	.60	30	31	8	30	10	43	39

Tableau des immeubles situés partie dans la Municipalité de la Paroisse de St. Genevieve et partie dans la Municipalité de la Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blanche, obligés au paiement des frais faits pour parvenir à verbaliser un certain chemin de ligne prenant à la base du chemin de la Côte St. Benoit de la dite Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blanche, dans le Comté Jacques Cartier allant à la base du chemin de la Côte St. Francois de la Paroisse de St. Laurent, dans le susdit Comté Jacques Cartier, du coût des présentes et autres accessoires, le tout suivant et au desir d'un procès verbal rendu le Vingt cinquième jour du mois de Mai mil huit cent soixante dix huit, par Godefray Boileau surintendant special, nommé par une résolution du Conseil Municipal du Comté de Jacques Cartier en date du treize des lieux mentionnés en la requête de M. Jean Baptiste Demers, ancien commerçant de la Paroisse de St. Genevieve susdite et de Leon Legault dit Deslauriers cultivateur de la dite Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blanche et faire rapport à ce Conseil de son opération et homologué le Vingt huit dernier par le dit conseil.

Le tableau contient dans un premier chapitre les noms des propriétaires ou occupants des dits immeubles situés dans la dite Municipalité de la dite Paroisse de St. Genevieve et dans un second les noms des propriétaires ou occupants des dits immeubles situés dans la dite Municipalité de la dite Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blanche.

La première colonne de ce Tableau indique le nombre d'ordre des dits propriétaires ou occupants des dits immeubles désignés au dit procès verbal, la seconde le nom des dits propriétaires ou occupants, la troisième le nombre d'ordre ou numéros des immeubles désignés au dit procès verbal, comme situés dans les limites de la dite Municipalité de la dite Paroisse de St. Genevieve, tels qu'inscrits au rôle d'évaluation de cette municipalité en vigueur lors de l'homologation de ce dit procès verbal, la quatrième le nombre d'ordre ou numéros des immeubles désignés au dit procès verbal, comme situés dans les limites de la dite Municipalité de la dite Paroisse de St. Joachim de la Pointe Blanche tels qu'inscrits au rôle d'évaluation de cette municipalité en vigueur lors de l'homologation du susdit procès verbal, la cinquième la valeur de chacun des dits immeubles telle que constatée par les dits deux rôles d'évaluation, la sixième, la somme proportionnelle de chacun des dits immeubles obligés au paiement des sommes de deniers à prélever comme ci-dessus dit, la septième la désignation ou étendue en superficie de chacun des dits immeubles telle que constatée par les dits deux rôles d'évaluation, la huitième la part proportionnelle à laquelle est tenu chaque tel immeuble pour la clôture dans le dit chemin de ligne comme ordonné au dit Procès verbal, la neuvième la part proportionnelle à laquelle est tenu chaque tel immeuble pour le chemin dans le dit chemin de ligne comme ordonné encore au susdit Procès verbal, la dixième les numéros d'ordre de chaque telle part de clôture à faire et entre tenu dans le dit chemin de ligne suivant le dit Procès verbal, la onzième les numéros d'ordre de chaque telle part de chemin à faire et entretenu dans le dit chemin de ligne suivant encore le dit procès verbal.

27	Herménigilde Legault	291	1	900	90	50	52	9 1/2	51	4 2/3	38	47
28	Hidore Lanuel	292	1	1550	155	89	93	11 2/3	91	5 2/3	31	30
29	Manuel Legault	293	1	150	15	6 50	6	11	6	9	36	34
30	Jean B <sup>e</sup> Legault	294	1	150	15	6 50	6	11	6	9	35	43
31	Alderie Théoret	295	1	1400	140	90	95		92	6	28	27
32	Hidore Lanuel	296	1	500	50	26	27	5 1/3	26	8 2/3	32	31
33	Marc Legault	296a	1	75	7 1/2	2	2	1 1/3	2	0 2/3	33	32
34	Narcisse Legault	296B	1	75	7 1/2	2	2	1 1/3	2	0 2/3	34	33
35	Besaire Bardouel	297	1	600	60	30	31	8	30	10	27	49
36	Leon Théoret	298	1	1150	115	75	79	2	77	1	25	25
37	Cyprien Brunet	299	1	150	15	65	90	0	92	6	21	21
38	Antoine Payment	300	1	1050	105	65	90	0	92	6	22	22
39	Héritier Louis Legault	301	1	1000	100	60	84	8	86	4	15	15
40	Herménigilde Legault filandier	302	1	1550	155	75	79	2	77	1	14	14
41	Celestin Théoret	303	1	200	20	50	1		1		12	12
42	Joseph Legault fils voil	304	1	1400	140	90	95		92	6	9	9
43	Jean B <sup>e</sup> Demers	305	1	1450	145	90	95		92	6	6	6
44	Wauite Chaurette	306	1	800	80	70	73	10 2/3	71	11 1/3	5	5
45	Marcelin Lanuel	307	1	200	20	150	1	8	1	7	3	3
46	M. Larrieu	308	1	1400	140	75	79	2	77	1	11	11
47	Jean B <sup>e</sup> Legault		N. 1	3000	300	75	84	8 1/2	77	1	1	44
48	Lutache Brunet		2	250	25	12	2	0 1/4	1	7	4	73
49	Venant Théoret fils		3	2000	200	75 1/2	83	0 1/4	78	7	5	53
50	Antoine Legault		4	2500	250	75	84	8 1/2	77	1	6	54
51	Jean B <sup>e</sup> Legault père de Simon		5	2750	275	75	84	8 1/2	77	1	2	55
52	Antoine Legault		6	2900	290	75	84	8 1/2	77	1	7	57
53	Le même		7	700	70	15	17	2 1/2	15	5	8	58
54	Jean B <sup>e</sup> Legault		8	2500	250	60	67	10	61	8	9	59
55	Isaac Théoret		9	3800	380	75	84	8 1/2	77	1	10	60
56	Le même		10	2200	220	75	84	8 1/2	77	1	11	61
57	Benjamin Legault		11	2700	270	75	84	8 1/2	77	1	12	62
58	Pierre Boyer fils		12	2500	250	75	84	8 1/2	77	1	26	63
59	Olivier Legault		13	3500	350	75	84	8 1/2	77	1	13	64
60	Le même		14	500	50	15	17	2 1/2	15	5	14	65
61	Jean B <sup>e</sup> Legault l'achin		15	2100	210	60	67	10	61	8	15	66
62	Calixte L'lang		16	1100	110	30		1	30	10	16	67

63	Damasc Valois	17	1100	1	10	30	34	1	30	10	19	70
64	Herménigilde Thoret	18	4900	4	90	120	135	4	123	4	20	71
65	Léonard Thoret	19	3500	3	50	120	135	4	123	4	21	72
66	François X Legault	20	3300	3	30	108	121	10	111	0	22	46
67	Firmin Vrain	21	300		30	12	13	10	12	4	23	74
68	Philimon Italien dit l'Aloué	22	200		20	3/4	1	4	7		24	76
69	Simon Legault	23	1400	P	1	40	14	5	12	11	3	56
70	François Legault	24	2000	P	2	00	14	5	12	11	25	77
71	Laurent Groulx	25	600		60	24	27	4	24	8	34	78
72	M <sup>re</sup> Théodore L'Blanc	26	3500		3	50	111	8 1/2	101	9	27	80
73	Herménigilde Legault	27	3000	P	3	00	77	11 1/2	70	11	30	48
74	Louis Baillet	28	230		2	30	77	11 1/2	70	11	31	82
75	Le même	29	75		7 1/2	1/4	1		1		32	83
76	Besaire Cardinal	30	2900		2	90	77	11 1/2	70	11	33	50
77	Laurent Groulx	31	2500		2	50	77	11 1/2	70	11	35	79
78	Cyrice Legault	32	2500		2	50	77	11 1/2	70	11	36	84
79	Firmin Vrain	33	1800		1	80	67	10	66	8	37	75
80	Marie amable Dage naï	34	200		20	2						
81	Calixte L'Blanc	35	3325		3	32 1/2	94	10	86	4	17	68
82	Pierre Babeau	36	2000		2	00	94	10	86	4	38	85
83	Théophile Boyer	37	200		20	1	1	5 1/2	1		39	86
84	Calixte L'Blanc	38	75		7 1/2	1/2	1		1		18	69
85	Jean Baptiste Legault fils Léon	39	1900		1	90	63	5	57	6 2/3	40	87
86	Le même	40	2000		2	00	45	6	41	1 1/3	41	88
87	Charles Legault fils Léon	40	600		60	16	18	4	16	5 1/3	42	89
88	Léon Legault	41	380		3	80	95	4	86	4	43	90
89	M <sup>re</sup> James Smyth	42	16 1/2		10	66 2/3	234	10	217	10 2/3	44	91
90	M <sup>re</sup> Théodore L'Blanc	43	2500		2	50	68	2	61	8	28	79
91	La même	44	1200		1	20	45	4	41	1 1/3	29	81
92	Hyacinthe Lefebvre	45	850		85	20	22	10	20	6 2/3	45	51
93	Pierre Le Cavalier	46	850	P	85	20	22	10	20	6 2/3	46	52

Montant des deniers à prélever par le présent acte pour payer le coût du dit procès verbal et les frais faits pour parvenir à le faire homologuer et enfin le coût des présentes et autres accessoires



10 Juin 1879

Acte de Répartition  
du chemin de ligne prenant à  
la base de la cote St. Berni et  
se terminant à la cote St. François  
fait d'après le Procès verbal ren-  
du le 25 Mai 1878 par G-  
Boileau ter surintendant spicial

---

Déposé à mon bureau le dixième  
jour de Juin 1879

M. J. B. L. L. L.

Sec Tres

L. M. G. J. G.

Au Conseil Municipal du Comté  
Jacques Cartier

L'humble requête des soussignés  
intéressés à un certain chemin de ligne  
prenant à la base du chemin de la Côte  
St. Henri de la paroisse de St. Vouelvin  
de la Pointe Claire, dans le dit Comté  
de Jacques Cartier allant à la base du  
chemin de la Côte St. François de la  
paroisse de St. Laurent, dans le susdit  
Comté de Jacques Cartier verbalisé sui-  
vant procès verbal rendu par Gabriel  
Urgel Valois Secrétaire surintendant spécial  
en date du Vingt unième jour du  
mois de Septembre mil huit cent soixante  
et quatre

Expose respectueusement

Que le susdit chemin est un che-  
min de Comté attendu que les intéressés men-  
tionnés au dit procès verbal fait par le  
dit Gabriel Urgel Valois sont sont propri-  
étaires de terres ou terrains situés dans deux  
municipalités locales du dit Comté de  
Jacques savoir: la Municipalité locale  
de la paroisse de St. Genesève et la Mu-  
nicipalité locale de la paroisse de St. Joachim  
de la Pointe Claire et que ce che-  
min est situé entre deux municipalités locales du dit  
Comté de Jacques savoir entre  
la dite municipalité locale de la paroisse  
de St. Joachim de la Pointe Claire et la Mu-  
nicipalité

nicapalite lo cal de la paroisse de St Laurent

Qu'il serait important que des changements utiles et nécessaires seraient fait au dit procès verbal de dit habitie urgile Valois.

Que les changements que les soussignés désireraient faire faire seraient que les travaux nécessaires pour entretenir et faire durant l'été cette partie de chemin de dit chemin de ligne soient fait divisés et repartés entre les intéressés par parts sur la largeur du chemin, la première part devant être à l'entrée de dit chemin de ligne en la dite Côte St Remi dans la dite paroisse de St Joachim de la Pointe Blanche, la deuxième devant suivre la première et ainsi de suite jus qu'à la dernière au lieu d'être fait comme ordonné par le dit procès verbal de dit habitie urgile Valois. ou qu'il soit fait un règlement ou un procès verbal ordonnant que ces dits travaux de dit chemin et des clôtures le long d'icelui soient donnés à l'entrepreneur au rabais comme pourvu au code Municipal.

Qu'il y a une part de clôture qui n'appartient à personne

Que ces travaux pourraient être repartés par un plus grand nombre d'ouvriers - savoir un certain nombre de paroisse est C'est pourquoi les soussignés désirement et demanderaient que ce procès verbal fut abrogé et remplacé par un nouveau procès verbal ou règlement répartissant plus justement les travaux de dit

o Laurent -  
Leon J.

1/1/18

5 R

dit chemin de ligne et des clôtures le  
long d'icelui et qu'il plait à votre con-  
seil de faire sans délai les procédés  
suivants savoir,

1<sup>o</sup> de convoquer à une de vos  
sessions par avis public les contribuables  
qui doivent être intéressés à ces ouvrages  
à faire au dit chemin de ligne et des  
clôtures le long d'icelui et après les avoir  
entendus si votre conseil et d'opinion  
que ces ouvrages doivent être fait faire  
un règlement pour régler d'abord  
et répartir les dit travaux du dit chemin  
et des clôtures le long d'icelui ou

2<sup>o</sup> nommer 40 voyoy Notaire  
notaire de la paroisse de St Genereve  
ou telle personne qui se vous paraîtra  
comme maître surintendant spécial  
chargé de visiter les lieux mentionnés  
en la présente requête de vous faire  
rapport et de dresser un procès verbal  
s'il y a lieu dans le délai que votre  
conseil fixera.

Il les dit requérants concluent  
à ce qu'il plait à votre conseil  
de prendre cette requête en votre sere-  
ne considération et y faire droit

Pont Claire ce douze Decembre  
mil huit cent soixant dix sept

Signé en premier et  
M<sup>o</sup> B<sup>o</sup> M<sup>o</sup> M<sup>o</sup>  
Damas Picheur

Jean Baptiste + Demers  
Léon Legault <sup>ou</sup> <sub>marquis</sub>

Heugels  
 de  
 Jean-Baptiste  
 et Leon Legault

fils de  
 le 12 Decembre 1847

né le 13 Mars 1828  
 et par testament avec  
 acte notarié,

[Faint handwritten text, mostly illegible due to fading and bleed-through from the reverse side.]

[Faint handwritten text, mostly illegible due to fading and bleed-through from the reverse side.]

[Faint handwritten text, mostly illegible due to fading and bleed-through from the reverse side.]

[Faint handwritten text, mostly illegible due to fading and bleed-through from the reverse side.]



## Avis public

Est par les présentes donné que le soussigné nommé par une résolution du Conseil Municipal du Comté de Jacques Cartier en date du seize Mars dernier surintendant spécial pour faire la visite des lieux mentionnés en la requête de Léon Legault ou Geny-er cultivateur de la paroisse de St. Joachim de la Pointe Blaire et de Mr Jean Baptiste Demers ancien commerçant de la paroisse de St. Genevieve et faire rapport à ce conseil de son opération tendra à l'entrée du chemin de ligne prenant à la base du chemin de la Cote St. Rémi de la dite paroisse de St. Joachim de la Pointe Blaire allant à la base du chemin de la Cote St. Francois de la paroisse de St. Laurent et ce entre les terres de Firmin Vieux ou représentants et de Calixte Brunet dit Letang ou représentants dans la dite Cote St. Rémi, dans la dite paroisse de St. Joachim de la Pointe Blaire le Vingt quatrième jour de Mai courant à dix heures de l'avant midi une assemblée de ceuse des habitants des Municipalités des paroisses de St. Genevieve, St. Joachim de la Pointe Blaire et St. Laurent qui voudront bien y assister pour les entendre soit en faveur soit contre l'exécution de l'ouvrage et des travaux qui seront nécessaires pour l'entretien du dit chemin de ligne et des clôtures le long d'icelui et qui devront être repartis entre tous les Intéressés comme demandé en la dite requête ou dans le but de lui donner des renseignements à cet égard.

En conséquence tous les habitants des trois municipalités ci-dessus nommées qui peuvent être intéressés aux travaux d'entretien du dit chemin de ligne sont requis de prendre connaissance des présentes et d'assister à la dite assemblée et immédiatement après cette assemblée le soussigné visitera ce chemin de ligne accompagné ou non des dits Intéressés.

St. Genevieve 13 Mai 1878

M. J. B. B. B. B.  
surintendant spécial

Public notice

It hereby given that the undersigned appointed by a resolution of the Municipal Council of the County of Jacques Cartier dated the thirteenth day of March last special superintendent in order to make the visit of the places mentioned in the request of Léon Legault esquire farmer of the parish of St. Joachim de la Pointe Claire and of Mr Jean Baptiste Demers old trader of the parish of St. Genevieve and make a report thereon to this council will hold at the entrance of chemin de ligne taking at the base of the road of the Cote St. Rémi in the said parish of St. Joachim de la Pointe Claire going to the base of the road of the Cote St. Francois of the parish of St. Laurent and that between the lands of Firmin Vicaire or representatives and Calixte Brunet dit Létang or representatives in the said Cote St. Rémi, in the said parish of St. Joachim de la Pointe Claire the twenty fourth day of May instant at ten o'clock before noon a meeting of such of the inhabitants of the Municipalities of the parish of St. Genevieve, St. Joachim de la Pointe Claire and St. Laurent who may attend to hear them for and against the performance of the work which shall be necessary for the maintaining of the said chemin de ligne and the enclosures along it and which shall be shared amongst all the parties interested as required in the said request or with the view of communicating to him any information thereof -

Therefore all the inhabitants of the said three municipalities who may be interested to the works of the maintaining of the said chemin de ligne are requested to take communication hereof and to attend the said meeting and immediately after this meeting the undersigned will visit the said chemin de ligne with or without the said interested parties -

St Genevieve 13 May 1878

M. Brunet  
Special superintendent



Pour être lu dimanche  
après la messe

Al Conseil Municipal du Cote de Jacques Cartier.

Les sous-signés propriétaires de certaines terres assujetties aux travaux d'une route répartis suivant un procès-verbal rendu le vingt-cinq de septembre dernier par Mr G. W. Valois, Juge Municipal nommé par résolution de votre Conseil exposent respectueusement,

Qu'attendu que ce procès verbal serait présenté devant votre Conseil pour homologation

Qu'attendu que le dit G. W. Valois aurait été nommé à cette charge irrégulièrement

Qu'attendu que les travaux ordonnés au dit procès verbal n'auraient pas été répartis suivant l'acte Municipal du Bas Canada de 1860

Qu'attendu que vos requérants n'auraient aucun intérêt particulier dans la route décrite au dit procès verbal, n'étant pour eux ni un chemin pour aller à leur église paroissiale, ni à aucun moulin ni au marché; le chemin le plus court qui les conduisit à la ville de Montréal, étant celui de la Côte St-Jacques dans la paroisse de St-Gervais.

Qu'attendu qu'il serait injuste & exorbitant d'obliger vos requérants comme propriétaires de terrains situés à l'extrémité nord de la Côte St-Pierre dans la dite paroisse de St-Gervais à entretenir cette route ouverte hors des limites de leur paroisse, et qui étant fermée, causerait plus de dommages aux habitants de la paroisse de St-Jacques et notamment aux habitants de la Côte St-François qu'à vos requérants, moins de dommages à vos requérants qu'aux habitants de la Côte St-François qui n'ont

— que

que cette route pour communiquer à la paroisse de la  
Pointe-à-la-Croix, et qui cependant et avec raison  
ne sont pas assujettis aux travaux de cette route.  
En attendant que cette route devrait être changée aussi  
bien dans l'intérêt des habitants de la paroisse de  
la Pointe-à-la-Croix que dans l'intérêt de ceux de St-Jean  
Baptiste, et pourrait être ouverte entre les terres de M.  
Sion Legault et Jacques Smith et ne donnerait que  
treize arpents de route à faire et à entretenir au  
lieu que la route maintenant ouverte en a  
au dessus de trente-un arpents de longueur.

En attendant que cette route, encore qu'elle ne fût  
pas raccourcie, comme il vient d'être dit, et  
comme il serait juste qu'elle le fût, ne serait pas  
une charge trop lourde pour ceux des proprié-  
taires de terres mentionnées au dit procès verbal  
pour qui cette route est le chemin le plus court  
les conduisant au marché à Montréal.

En attendant que la ligne sud de  
la terre de Prosper Chaurette, située  
sur la Côte St-Vincent, dans la dite paroisse de St-Jean-  
Baptiste, et celle de Joseph Samiel, qui se trouve, et qui  
dans les mêmes Côte et paroisse, serait la ligne  
qui séparerait le plus convenablement et le plus  
raisonnablement les habitants de la dite Côte St-Vincent  
du plus court et passant par ledit chemin de la Côte Sta-  
raguay pour aller au marché de Montréal d'où ceux  
qui doivent passer par la dite route décrite au dit  
procès verbal pour se rendre au même lieu.

En attendant que ce procès verbal se fera et par la  
forme et par le fond.

Pour les causes et raisons ci-dessus exposées et  
s'opposent à l'homologation de ce procès  
verbal.

C'est pourquoi vosseignements concluent à ce qu'il plaise

à votre conseil de prendre la présente en votre sérieuse  
considération et y faire justice.  
St-Jeuveuve ce 8 Octobre 1864 - vingt-quatre  
mots sans nul

Karrier Joseph  
Joseph + Laniel  
Jean<sup>te</sup> + Laniel  
Friedrick + Chaurtte  
Prosper + Chaurtte  
Olivier + Laniel

Nous vous signons certifions que  
les signatures et marques ci-des-  
sus sont celles des personnes  
dont elles portent les noms.  
St-Jeuveuve ce 8 octobre 1864.

J. Brunet

Requête  
de  
Xavier Legault  
Chauette, Joseph  
Samuel, et autres  
de la paroisse de  
St Genevieve  
s'opposant, à l'homu-  
logation du Procès ver-  
bal de M. G. Waloi  
Juge Intendant Spécial  
en date du 27 Sept 64  
filiée le 29 Oct 64

Comté de Beauport  
et de Montréal

L'an mil huit cent soixante-  
quatre, le vingt unième jour du mois  
de Septembre, après midi;

Le Gabriel  
Urgel Valois cultivateur demeurant en  
la paroisse de St. Joachim de la Pointe  
Blanche, dans le comté de Jacques Cartier,  
dans le dit district de Montréal, se vien-  
tendant spécial nommé par le conseil  
municipal dudit comté, son signifié, dé-  
clare que sur l'ordre qui lui a été donné  
par le conseil municipal dudit comté  
d'après une résolution passée à une ses-  
sion spéciale dudit conseil, en date du  
vingt neuf Août dernier, sur la requête de  
Leon Legault, Caliste Brunet dit Létang,  
Pierre Bibaud et autres cultivateurs de la  
dite paroisse de St. Joachim de la Pointe  
Blanche, exposant au dit conseil les motifs  
les causes et raisons mentionnées en leur  
requête, ils demandent à être déchargés  
des travaux de la moitié de la clôture et  
de ceux de la moitié du chemin, du chemin  
de ligne pressant à la base du chemin de  
la côte St. Nicolas de la dite paroisse de St.  
Joachim de la Pointe Blanche allant à  
la base du chemin de la côte St. François,  
le dit chemin de ligne verbalisé suivant  
procès verbal rendu par Paul Larvoix  
écrivain député grand voyer pour le district  
de Montréal en date du sept Août mil  
huit cent deux et ordonner ce que de droit  
par rapport aux dits travaux de clôture et  
chemin, la notice de ma visite ci après  
mentionnée.

mentionnée ayant été lue, publiée et affichée  
aux parois et autours et après rapportes,  
Savoir pour la paroisse de St Joachim de  
la Pointe Claire, affichée le dix Septembre  
courant, à la porte de l'église de la dite pa-  
roisse de la Pointe Claire et à celle de la  
demeure de M<sup>r</sup> Félix Brunet, Secrétaire  
trésorier du conseil de paroisse de canonicat  
et lue à la porte de l'église de la dite paroisse  
de St Joachim de la Pointe Claire, à l'issue  
du service divin de matin, dimanche le  
dix Septemb<sup>r</sup> courant, suivant le  
certificat de Théodore Guivard, curé de  
la dite paroisse de la Pointe Claire, dûment  
assermenté et à moirrennis, et pour la pa-  
roisse de St<sup>e</sup> Geneviève, affichée le dix  
Septembre courant à la porte de l'église de  
la dite paroisse de St<sup>e</sup> Geneviève, et à la  
porte de la maison école de la dite pa-  
roisse, et lue à la porte de l'église de la  
dite paroisse de St<sup>e</sup> Geneviève dimanche  
le dix Septemb<sup>r</sup> courant, à l'issue du ser-  
vice divin de matin, comme appert par  
le certificat d'Alphonse Martineau, curé  
de la dite paroisse de St<sup>e</sup> Geneviève,  
dûment assermenté et à moirrennis;  
Lequel a été expressément transporté, suivant  
matrice susdite, mardi, le vingtisme  
jour du mois de Septembre, courant, à  
dix heures de l'avant midi, à l'entrée de ce  
dit chemin de ligne entre les terres de  
Firmin Nadeau et M<sup>r</sup> Félix Brunet dit  
Létang, où se sont assemblés, et étoient  
présents, les intéressés dont suivent les  
noms savoir: de la paroisse de la  
Pointe Claire, Léon Legault, Pierre

de la Côte St<sup>e</sup> Thém.  
G. W. P.

Bibaud, Caliste Brunet dit Létang, Fran-  
çois Xavier Legault, Jacques Vian, Isaac  
Legault, Firmin Lamiel, Théodore Brunet  
dit Létang, Olivier Legault, Joseph Pa-  
quin et James Sneyd;

et de la paroisse de  
Ste Geneviève, Evariste Chaurat, Amvior  
Cousineau, Frédéric Chaurat, Sidore  
Meloche, Joseph Meloche, Joseph Legault,  
Jean Baptiste Meloche, Paul Legault, et  
Jean Baptiste Théoret;

et après leur avoir fait  
la lecture de la dite requête, et avoir en-  
tendue les raisons et allégués de part et  
d'autre-ci après rapportés, j'ai fait la visite  
du dit chemin de ligne, et ai mesuré la  
distance, à partir de la base du dit chemin  
de ligne à aller à l'équerre au détour au trait  
quarré de la terre du dit Caliste Brunet et  
ai trouvé vingt un arpents quatre perches  
en longueur, et ai aussi mesuré la distance  
à partir de l'équerre du dit à aller à la base  
du chemin de St François et ai trouvé onze  
arpents deux perches en longueur.

Ci suivent, les observations et allégués  
des intéressés, savoir:

Evariste Chaurat  
et autres ci dessus nommés de la paroisse de  
Ste Geneviève, à l'exception de quatre dont  
les noms suivent ci après, ont déclaré qu'ils  
considéroient la visite du Secrétaire tant  
comme nulle, vu que ma nomination  
a été faite à une assemblée spéciale du  
conseil dont la notice au conseil n'a  
pas désigné spécialement le but de  
la visite.

le

21-4-  
11-2  
32-6



Le dit Evêque Chaumont et autres susdits, à l'exception ci-dessus, ont objecté en outre qu'ils ne doivent pas être tenus à l'entretien du chemin en question et de la clôture ou qu'ils sont assujétis, à l'entretien d'un autre chemin sur le fleuve, conduisant par St Laurent, à la ville de Montréal, d'un autre côté. Les dits Joseph Legault, Jean Baptiste Meloche, Paul Legault et Jean Baptiste Thériet ont observé qu'ils sont satisfaits, et veulent travailler aux chemins, et clôtures désignés en la dite requête, et qu'ils considèrent que c'est pour eux, le chemin le plus court pour aller à Montréal, en fin les dits Léon Legault Caliste Bourget dit Létang Pierre Ribaud et James Smyth, ont exposé qu'ils demandent à être déchargés du dit chemin de ligne qui a longe le chemin pour aller à Montréal.

Je suis d'opinion par rapport à la première objection que l'avis spécial aux membres du conseil pour une session spéciale, est entièrement différente de celle ouïe pour les personnes, voir les deux formules de son avis, dans la loi et en quoi elles diffèrent.

Chaumont

Quant à la seconde objection, je considère que le chemin le plus court pour les habitants de la Côte St Pierre de la paroisse de St Genevieve, pour aller à Montréal est le chemin de ligne, et lors qu'un grand nombre d'entre eux, ont une grande distance à parcourir, pour aller au chemin de fleuve de St Genevieve, dont quelques uns vont d'un lieu en allant au nord, au lieu d'aller au sud, je considère

d'ailleurs que les habitants de la dite côte  
St-Henri de Ste Genevieve, devraient être  
déchargés de la partie du dit chemin de  
fleuve, allant à Montréal.

Enfin je laisse au  
conseil la décision, des mérites des observa-  
tions faites par Léon Legault, et autres, sur  
dernier lieu, sur que dans la requête pour  
ledit chemin, dont ils sont signataires, ils  
ne demandent pas cette exemption,

Et après  
mûre examen des lieux, et réflexion sur le  
contenu de la requête, et les allégés des  
intéressés;

Je suis demeuré d'opinion, que les  
habitants de la côte St-Henri des paroisses  
de Ste Genevieve et de la Pointe-Blanche  
doivent travailler à l'entretien dudit che-  
min de ligne, et des clôtures, le long d'icelui.

Et j'ordonne que les habitants de la dite  
côte St-Henri de la paroisse de Ste Genevieve  
savoit: Paul Legault, Olivier Laniel

# Sidore Meloché, Francois Xavier Chauvet, Coaristo Chauvet,  
Jean Baptiste Frédéric Chauvet, Jean Baptiste Laniel, Joseph  
Meloché, Hyacinthe Laniel, Jules Lamire, Joseph Meloché, Jean  
Louis Meloché Baptiste Meloché père, Alfred Bondria, Isaac  
Sidore Meloché Legault, Janvier Cousineau, Joseph Meloché  
J. H. P. François Xavier Legault, Louis Saint Raymond,  
André Legault et Graciel Legault, Joseph Lacroix  
Jean Baptiste Demers, Jean Baptiste Demers, Joseph  
Laniel, Prosper Chauvet, André Legault, Antoine  
Raymond, Alfred Bondria, Maxime Boileau,  
Janvier Cousineau, Benjamin Legault, Sidore  
Laniel, Florentine Gilde Legault, Joseph Legault,  
François Xavier Legault, Joseph Legault et  
Jean Baptiste Théoret.

entretienement à l'avenir, la moitié Nord dudit  
chemin de ligne, à partir de sa base jusqu'à  
l'équerre qu'il fait et la moitié Nord est de  
dit chemin à partir de l'équerre, à aller à la  
base du chemin de la côte St. François, excepté  
tant toutefois, la partie du chemin sud dudit  
emplacement à l'apartenance Amable Dagenais  
qui sera la moitié d'icelui en front de son lot, et  
qu'il entretienement de même les clôtures pour  
moitié dans la ligne de Firmin Vian, d'icelui de  
dit chemin au nord, à l'exception de l'empla-  
cement de dit Amable Dagenais qui l'entretienement  
lui-même de clôtures, et aussi la moitié de la  
clôture dans la ligne de Léon Legault voisine  
dudit chemin au Nord est. enfin que les ruis-  
sonniers de la paroisse de St. Genevieve fassent  
seuls, et entretienement de même le pont qu'il se  
trouve à l'entrée dudit chemin de ligne;

ordonance

des plus que les habitants de la côte St. Minie de  
la dite paroisse de St. Basile de la Pointe Blanche  
ci après nommés, savoir: François Legault  
Narcisse Gravel Veinance Théoret Antoine  
Legault, Jean Baptiste Legault, Antoine  
Legault Antoine Legault Isaac Legault  
Isaac Théoret, Isaac Théoret, Benjamin  
Legault, Benjamin Allard Olivier Legault  
Olivier Legault, Antoine Legault, Michel  
François Galois, Caliste de la Haye Joseph Galois  
Jean Baptiste Théoret, Joseph Paquin, François  
Xavier Legault, Jacques Vian Guillaume  
Vian Simon Legault, Firmin Laroc, François  
Vian, Théodore Brunet dit de la Haye, Hermine  
gilde Legault, Felix Mallin, Louis Baye  
besaire Cardinal, Laurent Gravel, Benjamin  
Legault, Firmin Vian, Amable Dagenais

L'insp. Philé  
B. m.

Caliste Brunet dit Letang, Pierre Bibanc, Cyrille  
Noël, le nommé Desjardins Léon Legault,  
Présime Lalor Léon Legault et Jacques Smythe  
font et entretiennent la partie nord dudit  
chemin de ligne de sa base à l'équerre et ont  
la moitié du dit chemin et la moitié Nord Ouest  
du dit chemin de l'équerre à la base du chemin  
de St François à l'exception des lots de terres de  
Cyrille Noël, et de Desjardins qui entretiennent  
la moitié du chemin et la clôture en front de  
leur lots, et que les nouveaux de la Pointe Blanche  
et qu'ils font et font et entretiennent la moitié de la clôture  
entretiennent à du côté de la moitié de leur chemin avec les  
eux seuls, le pont voisins du dit chemin, à l'exception des terres  
qui se trouvent sur le dit chemin ou sur les terrains situés  
le dit chemin de son côté sous la surveillance de l'inspecteur  
ligne, en particulier chemins de l'arrondissement de dit chemin  
de sa base de ligne.

Dont et de tout qui est par acte, en  
duplicata pour servir et valoir en ce qui  
droit en la dite paroisse de la Pointe Blanche  
les pour mois et au besoin, et ai signé lecture  
faite deux renvois en marge sont approuvés,

G. V. P. Palais Suintendant.  
Charges du Suintendant et des crises pour  
le procès verbal ci dessus  
1<sup>o</sup> Frais de crises et affiches à Ste Genevieve \$ 10.  
2<sup>o</sup> do do do à la Pointe Blanche \$ 26  
Emoluments du Suintendant 1<sup>o</sup> pour notes " 15 "  
2<sup>o</sup> pour visite sur les lieux et redac-  
tion du procès verbal, en duplicata \$ 6 " "  
\$ 77 6

Le 21 Septembre 1864

Procès Verbal

du chemin-deligne  
de la Côte St. Nomi  
de la paroisse de  
St. Joachim de la  
Pointe Claire

G. de Malois

Surintendant

Déposé au Bureau  
du Secrétaire Trésorier  
du conseil municipal  
du Comté de Jacques  
Cartier ce Vingt-troisième  
jour de Septembre 1864

H. M. Levesque  
Sec. Greffier  
G. M. P.

## Avis Public

Et par les présentes donné aux intéressés  
que Conformément aux dispositions de  
l'Acte Municipal du Bas Canada de 1850  
le Conseil Lundi le dixième jour d'octobre  
prochain à une heure de l'après midi  
au village de la Pointe Claire, le conseil  
Municipal du Comté de Jacques Cartier  
procédera à l'examen ou révision du  
Procès verbal de Gabriel Ugeux Valois  
Surintendant Spécial, relativement au  
Chemin de montée ou route, qui conduit  
du chemin de base de la Côte St-Henri au  
chemin de base de la Côte St-François  
en la paroisse de St-Laurent

St-Laurent 30 sept 1864

N. M. Le Cavalier

Sec. Sec. C. M. C. J. C.

## Public Notice

is hereby given to all parties interested, that  
pursuant to the provisions of "The Lower Canada  
Municipal Act of 1850" on Monday the tenth  
day of October next, at one o'clock in the  
afternoon, the Municipal Council of the  
County of Jacques Cartier, will proceed  
to the examination or revision of the  
Procès verbal of Gabriel Ugeux Valois special  
superintendent relative to the road  
Montée, leading from the concession road  
of Côte St-Henri, to the concession road of  
the Côte St-François in the parish of St-Lau-  
rent.

St-Laurent 30 sept 1864

N. M. Le Cavalier

Sec. Sec. C. M. C. J. C.

M. Théodore Guérard étant dûment assermenté  
certifié avoir affiché les susdites notices  
le premier octobre une à la porte de l'église  
et une sur la porte de Félix Brunet bas  
du fleuve paroisse de la pointe Claire  
et en la lisant à la porte de la dite Eglise  
Dimanche le 2 octobre et le neuf du courant  
à l'issue de l'office divin du matin  
Le 9<sup>e</sup> jour octobre 1864  
Théodore Guérard

Assermenté par devant le soussigné, Maire  
du conseil municipal du village de la  
Sainte Claire

P. G. D'Arbois Mairé

Frais pour  
annonces et  
affichage  
3/

Avis Public

Je soussigné, nommé par le conseil municipal  
du comté de Laquesbortier, dans le district de  
Montréal, à sa session spéciale du trente et  
dernier, surintendant spécial pour visiter un  
chemin de ligne, provenant à la base du chemin  
de la côte St-Méini de la paroisse de St-Jacques de  
la Pointe-Blanche, allant à la base du chemin de  
la côte St-François, le dit chemin de ligne ven-  
balisé, suivant procès verbal rendu par Paul  
La Croix écuyer, député Grandvoyer pour le district  
de Montréal, en date de sept le dix huit cent  
deux et ordonneres que de droit par rapport aux  
travaux dudit chemin et des clôtures, le long  
d'icelui, sur la requête de Léon Lepault dit des  
Loriers, Pierre Bibard, veuve Thérèse et autres  
tous cultivateurs de l'édite côte St-Méini de la  
paroisse de St-Jacques de la Pointe-Blanche et  
intéressés audit chemin demandant un nouveau  
procès verbal, ou des changements ou modifica-  
tions à l'ancien;

donne avis par les présentes aux  
intéressés, que je me transporterai, mardi le vingt  
ième jour du mois de Septembre, environ à dix  
heures de l'avant midi à l'entrée dudit chemin de  
ligne, entre les terres de St-Jacques et de la Pointe  
Blanche dit Léon et ferai la et alors la visite  
du dit chemin, donnerai audience aux intéressés  
et entendrai leurs raisons, pour faire rapport  
audit conseil.

Pointe-Blanche 9 Septembre 1864.

G. M. Paris Surintendant.



Je Alphonse Martin huissier de la Cour Sup  
résidant au ~~village~~ village de la paroisse de  
Ste Genevieve, etant dûment assermenté sur  
les saints Évangiles, certifie par les présentes que  
j'ai lu l'avis original de l'autre part, à la  
porte de l'église de la paroisse de Ste Genevieve  
à l'issue de service divin de nuit de dimanche  
le onze septembre courant, et que j'ai affiché  
aujourd'hui, ce dit avis pour de dit mois de sep-  
tembre, deux copies correctes du dit avis original  
dont une à la porte de l'église de la dite paroisse  
de Ste Genevieve et l'autre à la porte de la  
Maison d'École située

au bas de la dite paroisse, à l'entrée de  
la montée de la route Ste Genevieve, au soir de ce jour  
j'ai signé ce dit avis pour de dit mois  
de septembre de l'année mil huit cent sixante  
quatre;

\* Alphonse Martin  
H. G. S.

Assermenté par devant moi le  
sousigné au des sus de la  
de la paroisse pour le district de  
Montreal.

Ste Genevieve ce dix-neuvième jour  
de Septembre 1864.

M. J. J. J.

Empls. 10/0

Avis Public

Je soussigné nommé par le conseil municipal de la ville de la Jacques Cartier, dans le district de Montréal, à sa session spéciale du 20 octobre 1864, sur la proposition spéciale de l'Intendant Spécial pour visiter un chemin de ligne prenant à la base du chemin de la Côte St-Martin de la paroisse de St-Jacques de la Pointe-Blanche allant à la base du chemin de la Côte St-François, ledit chemin de ligne verbalisé suivant procès verbalisé rendu par Paul Lacroix, ingénieur, député grand voyer pour le district de Montréal, en date du sept avril mil huit cent soixante et six, donner ce que de droit par rapport aux travaux de dit chemin et des clôtures, le long d'icelui, sur la requête de Léon Legault dit Deslonois, Pierre Bibard, Venance Hébert, et autres, tous cultivateurs de la dite Côte St-Martin de la paroisse de St-Jacques de la Pointe-Blanche, intéressés au dit chemin demandant un nouveau procès verbal ou des changements ou modifications à l'ancien.

Donner avis par les présentes aux intéressés que je me transporterai, mardi le vingt-cinquième jour du mois de Septembre courant à dix heures de l'avant midi à l'entrée du dit chemin de ligne entre les terres de Siméon Viau et de Caliste Brunet dit Letang, et ferai là et alors la visite du dit chemin, donnerai audience aux intéressés, et entendrai leurs raisons pour en faire rapport au dit conseil.

Pointe-Blanche, 9 septembre 1864

G. W. Palais Intendant.

Je soussigné Théodore Guérin venant  
au village de la paroisse de St Joachim de  
la Pointe Blanche étant d'usage d'affermement  
sur les saints Evangiles, certifié par les pré-  
sentes que j'ai publié l'avis original de  
l'autre part écrit ou le lisant à la porte  
de l'église de la dite paroisse de la Pointe  
Blanche, dimanche le onze septembre ou rant  
à l'issue de l'office ou affichant deux copies correctes d'icelui  
Dix du matin au jourd'hui ce dixième jour de septembre  
aussi courant, dont l'une à la porte de la dite  
église de la dite paroisse de la Pointe Blanche,  
et l'autre sur la porte d'entrée de la maison  
de St Felix Minet secrétaire trésorier du  
conseil de la paroisse de la Pointe Blanche,  
Date à la Pointe Blanche  
le onzième jour de septembre  
- 1864, Théodore Guérin

affirmement pardevant le soussigné  
André Gagné de Pair de la municipalité  
pour le district de Montréal,  
Pointe Blanche ce dix-neuf  
septembre 1864, A. G. Valois JP

frais pour  
lecture et  
affiche  
2/6

trois du rôle d'évaluation de la paroisse  
municipalité de la paroisse de la Pointe-Clair

N <sup>o</sup> propriété	Noms des propriétaires ou occupants	Immeuble	Évaluation des propriétés tel que revisee par					
			le conseil mu- nicipal de la paroisse de La Pointe-Clair			le conseil mu- nicipal municipal d'autorité de Jacquesbert		
1	Francois Legault	il n'est point	333	6	8	444	8	10 1/2
2	Narcisse Gravel	dans le rôle d'éva	20	16	8	27	15	8 1/2
3	Venant Theriet	location quel	333	6	8	444	8	10 1/2
4	Antoine Legault	espèce d'im	250	"	"	333	6	8
5	Jean <sup>ts</sup> Legault	meuble	291	13	4	301	11	1
6	Antoine Legault		325	"	"	438	"	"
7	Le Même		83	6	8	111	2	2
8	Isaac Legault		187	10	"	250	3	"
9	Isaac Theriet		333	6	8	444	8	10
10	Le Même		250	"	"	333	6	8
11	Benjamin Legault		312	10	"	416	13	"
12	Benjamin Allard		312	10	"	416	13	"
13	Abner Legault		333	6	8	444	8	10 1/2
14	Le Même		62	10	"	83	6	"
15	Antoine Legault		166	13	4	222	1	1
16	Michel Francois Valois		62	10	"	83	6	-
17	Calixte Létang		104	3	4	138	17	9
18	Joseph Valois		104	3	4	138	17	9
19	Jean <sup>ts</sup> Theriet		458	6	8	611	1	2
20	Joseph Piquin		375	"	"	500	"	"
21	Francois L. Legault		333	6	8	444	8	10 1/2
22	Jacques Vian		41	13	8	55	11	6
23	Guillaume Vian		12	10	"	28	13	"
24	Simon Legault		125	"	"	166	13	"
25	Firmin Laniel		145	16	8	194	8	7
26	Francois Vian		41	13	4	55	11	6
27	Theodore Benoit dit Létang		375	"	"	500	"	"
28	Urbain d'Alde Legault		229	3	4	306	11	1
29	Félicie Rollin		8	6	8	11	2	2

Continuation

nos des pro- priétés	Noms des propriétaires ou occupants	Immeuble	Évaluation des propriétés et que revin par					
			Selon le conseil mu- nicipal de la paroisse de La Pointe Claire			Par le conseil du comté de Jacques Cartier		
			£	S	D	£	S	D
n° 30	Louis Baillet		187	10	"	250	3	"
n° 31	Bésaire Cardinal		229	3	4	306	11	7
n° 32	Laurent Grasse		208	6	8	277	15	"
n° 33	Benjamin Legault		208	6	8	277	15	"
n° 34	Firmin Veau		166	13	4	222	1	1
n° 35	Amable Dagenais		8	6	8	11	2	2
n° 36	Antoine Brunet dit Letang		333	6	8	440	8	8
n° 37	Pierre Bibaud		208	6	8	277	15	6
n° 38	Cyril Noël		4	3	4	5	11	1
n° 39	Leon Legault		166	13	4	222	1	1
n° 40	<sup>mesme</sup> Obélie Balois		270	16	8	261	2	3
n° 41	Leon Legault		375	"	"	500	"	"
n° 42	James Smith		1000	"	"	1333	6	8

Vraie copie prise sur le  
rôle d'évaluation de la pa-  
roisse de La Pointe Claire  
W. M. Levallois  
curé

n° 249 Fidore Meloche  
250 Ste Meloche  
251 Hyacinthe Meloche  
253 Fidore Meloche

Extrait du Role d'évaluation de la municipalité de la paroisse de Ste Genevieve

N <sup>os</sup> Propriétaires ou occupants	Noms des propriétés	Mobilier	Évaluation des propriétés					
			de la ville			de la paroisse		
			de la ville	de la paroisse	de la ville	de la paroisse	de la ville	de la paroisse
261	Paul Legault		541	13	4	541	13	4
260	Olivier Laniel		375	"	"	375	"	"
262	François Plain Chamette		166	13	4	166	13	4
259	Arariste Chamet		416	13	4	416	13	4
258	Frédéric Chamette		583	6	8	583	6	8
257	Jean B <sup>te</sup> Laniel		500	"	"	500	"	"
256	Joseph Laniel		562	10	"	562	10	"
254	Jules Lamer		50	"	"	50	"	"
256	Joseph Meloche	pre division	270	16	8	270	16	8
252	Jean B <sup>te</sup> Meloche	pre	229	13	4	229	13	4
248	Alfred Boudrias		260	8	4	260	8	4
248	Isaac Legault		260	8	4	260	8	4
247	Javier Cousineau	x	416	13	4	416	13	4
246	Joseph Meloche		520	16	8	520	16	8
245	François Davier Legault		333	6	8	333	6	8
244	Louissaint Payement		479	3	4	479	3	4
243	André Legault		479	3	4	479	3	4
221	Louissaint ou Noël Legault		458	6	8	458	6	8
222	Joseph Langvin Blucwine		83	6	8	83	6	8
223	Jean B <sup>te</sup> Demers		833	6	8	833	6	8
224	Joseph Laniel pre		562	10	"	562	10	"
225	Prosper Chamet		520	16	8	520	16	8
226	André Legault		504	3	4	504	3	4
228	Antoine Payement		895	16	8	895	16	8
230	Alfred Boudrias		525	"	"	525	"	"
231	Maxime Poileau		500	"	"	500	"	"
232	Javier Cousineau		229	3	4	229	3	4
233	Benjamin Legault		458	6	8	458	6	8
234	} Melore Laniel		641	13	4	641	13	4
235								

Continuation

Nos des proprié- tés	Noms des proprie- taires ou occupants	Immeubles	Evaluation des propriétés telles qu'elles					
			Paulson selon procureur D'Innes			Paulson selon Cipale Corité Couture		
239	Hermeyide Legault		254	3	4	254	3	4
238	Joseph Legault		204	3	4	204	3	4
240	François M. Legault		1458	6	8	1458	6	8
241	Joseph Legault		720	16	8	720	16	8
242	Jean Théoret fils		750	"	"	750	"	"
<p>Vraie copie tirée du rôle d'évaluation de la parisse <del>D'Innes</del></p> <p>M. M. Leclerc L. S. S. L. M. S. J. P.</p>								
251	Hégaicthe Meloche		500	"	"	500	"	"
249	vidou Meloche		505	12	4			
250	Jean Meloche		583	13	4	583	13	4
253	vidou Meloche							

Le dix huit cent soixante quatre le  
dix neuvième jour du mois de Novembre  
après midi.

Le sousigné Gabriel  
Urgel Valois déclare ce qui suit savoir  
Attendu qu'à une session spéciale  
du conseil municipal de comté de ce  
comté de Jacques Cartier tenue le  
vingt neuf d'oct dernier j'ai été nommé  
surintendant spécial pour visiter ce  
chemin de ligne prenant à la base de ce  
chemin de la côte St Pierre de la paroisse  
de St Joachim de la Pointe-Blaise allant  
à la base de ce chemin de la côte St François  
sur la requête de Léon Legault dit Deslors  
et autres demandant au dit conseil des  
changements à un procès verbal de dit  
chemin de ligne, rendu par Paul  
Lacroix, écrivain, grand voyer pour le  
district de Montréal, en date du sept  
dix huit cent deux et à être  
déchargé d'une partie des travaux de  
dit chemin de ligne pour les causes et  
raisons alléguées, en leur dite requête.

Attendu que sur la notification  
de ma nomination à la charge de  
surintendant, comme susdit, par le  
secrétaire trésorier de conseil municipal  
pal. du dit comté de Jacques Cartier  
après avoir donné notice de ma visite  
suivant la loi, je me suis expressé-  
ment transporté sur les lieux le vingt neuf  
septembre dernier, où étaient présents  
plusieurs intéressés à qui j'ai fait  
la lecture de la requête du dit Léon  
Legault dit Deslors, ai entendu leurs  
raisons



voisins et allégués, ai mesuré le dit chemin  
et les clôtures qui le bordent, et ai dressé  
procès verbal de ma visite, le vingt neuf  
Septembre dernier, par lequel j'ai assen-  
sés les habitants de la cote St. Pierre de  
la cote Ste. Genevieve y nommés, à entre-  
tenir à l'avenir. 1<sup>o</sup> la moitié Nord Est  
du dit chemin de ligne, à partir de sa  
base jusqu'à l'équerre, qu'il fait, et la  
moitié Nord est de dit chemin à partir  
de l'équerre à aller à la base de ce chemin  
de la cote St. Francois, mais et excepté  
la partie de chemin au devant de l'em-  
placement appartenant à Amable Da-  
genais, qui fera la moitié de dit chemin  
en front de son lot qui a deux aspects,  
de front; 2<sup>o</sup> les clôtures pour moitié,  
dans la ligne de Firmin Biau, voisin  
du dit chemin au Nord, excepté l'em-  
placement de dit Amable Dagenais qui  
l'entretiendra lui-même de clôtures, et  
aussi la moitié de la clôture, dans la  
ligne de Léon Legault, voisin de dit  
chemin au Nord est, à partir de l'équerre,  
3<sup>o</sup> à l'entretien du pont qui se trouve  
à l'entrée du dit chemin de ligne.

Attendu aussi que j'ai jugé con-  
venable d'assensés les habitants de  
la cote St. Pierre de la paroisse de St.  
Joseph de la Pointe Blanche y nommés,  
à entretenir la partie sud de dit chemin  
de ligne, de la base à l'équerre, moitié  
du dit chemin sur le long, et de l'équerre  
à la base de ce chemin de St. Francois,  
à l'exception du lot de terre possédé par  
Cyrille Noël, qui entretiendra, à lui  
seul

seul la moitié de ce chemin, et toute la  
cloture au front de son dit lot de terre  
qui a un arpent de front; le nommé  
Desjardins dont on ne fait mention  
non aux présentes, ayant été mis par  
erreur dans mon dit procès verbal où  
qu'il n'a pas de titre pour le lot de terre  
qu'il occupe et que d'ailleurs son  
nom ne se trouve pas inscrit sur ce  
rol de l'évaluation de la paroisse de la  
Pointe-Blanche, et de ce conte;

Attendu  
que j'ai obligé en mon dit procès verbal  
les dits habitants de la Pointe-Blanche,  
en la dite cote St Pieux à entretenir seuls  
et à leurs frais, le second pont qui couvre  
le dit chemin ainsi que la moitié de  
la cloture attenante à la dite moitié de  
chemin, avec les voisins du dit chemin  
à l'exception susdite.

Attendu que  
mon dit procès verbal n'a été présen-  
té, pour homologation au dit conseil  
de cote qui l'auroit pris en considération  
et auroit fixé, le neuf de mois de Novembre  
courant pour le réviser et examiner; et  
que ce jour par défaut de quorum des  
membres du dit conseil, le dit procès  
verbal devoit être considéré comme  
homologué;

Pour quoi, j'ai fait les  
répartitions ci-après des travaux à  
faire par chacun des intéressés aux dits  
chemins et clotures, d'après mon dit  
procès verbal, établissant leur part des  
dits travaux, la quelle sera pour les  
causes

causes énoncées au dit procès verbal, le  
double pour chacun des intéressés, des  
travaux de clôture par rapport au chemin  
auprès la part de somme de deniers à  
payer par chacun d'eux, le tout que  
j'ai fixé suivant et d'après la valeur  
des lots par eux possédés, prise sur le  
voies d'évaluation tel qu'amendé par  
le conseil de comté, et actuellement en  
vigueur cette part de deniers payable  
pour les frais de mon dit procès verbal  
acte de répartition, enies et homologa-  
tion tels qu'actuels, dans le comté en  
point dont partie est prise de l'entrée  
aux bas de mon dit procès verbal, la  
dite part de deniers ainsi payable par  
chacun des intéressés entre eux présentes  
en sommes de deniers anciens cours  
de cette province,

Attendu en fin et vu  
que je n'ai pas établi de mode d'entretien  
pour les ponts, dans le dit procès verbal  
la dépense n'ayant pas été jugée par  
moi assez considérable pour obliger les  
intéressés à y travailler d'une autre  
manière que parcorvée ou à l'entreprendre  
Il en sera ainsi réglé à l'avenir.

Frais d'entrée au procès verbal	£ 7. 7. 6
Frais d'homologation	" 14 "
pour copies	" 10 "
acte de répartition	£ 1 10 "
	<u>£ 10. 1. 6.</u>

nos des Propriétés	Noms des Propriétaires ou occupants	Évaluation des propriétés	Somme de	devenir payables	part de	relature	part de	chemin
					pieds pouces		pieds pouces	
30	Louis Baillet	6003	12	2	2	58 7/2	117	3
31	Lésaire Cardinal	7357	6	2	12	71 7	143	2
32	Lourent Grond	6666	2	7	7	65 1/2	130	3
33	Benjamin Legault	6666	2	7	7	65 1/2	130	3
34	Firmin Vieux	5329	6	1	18	52 1/2	104	3
35	Amable Dagenois	266	12		2	2 6	5	
36	Calixte Létyang	10568		3	14	102 7	205	2
37	Pierre Bibaud	6666	2	7	7	65 1/2	130	3
38	Cyril Noël	193	6		1	1 3	2	6
39	Léon Legault	5329	6	1	18	52 1/2	104	3
40	Mésime Hatois	6266	12	2	4	61 2	122	4
41	Léon Legault	6000		2	2	58 7/2	117	3
42	James Simette	32000		11	4	31 3	62	6
		288965-8						

nos des Propriétés	Noms des Propriétaires ou occupants	Évaluation des propriétés	Somme de	devenir payables	part de	relature	part de	chemin
					pieds pouces		pieds pouces	
261	Paul Legault	12999	16	4	11	82 10 1/2	165	9
260	Olivier Legault	9000		3	3	57 4 1/2	114	9
262	François Chauré	4000		1	8	25 6	51	"
259	Evariste Chauré	10000		3	10	63 9	127	6
258	Frederic Chauré	14000		4	18	89 3	178	6
257	Serv. Baptiste Laniel	12000		4	4	76 6	153	"
256	Joseph Meloche	6500		24	16	41 5 1/2	82	11
255	Joseph Laniel	13500		4	16	86 1	162	2
254	Jules Lamer	1200		9	9	7 8	15	4
253	Bidore Meloche	5500		1	10	35 1	70	2

N <sup>o</sup> des Propriétés	Noms des Propriétés Laines ou Occupants	Évaluation	Pieds Propriétés	Lignes de	Pieds payables	Part de		Chemin	
						Parcelles	Parcelles	Pieds	Pieds
Paroisse de la Pointe à la Pivoine									
1	François Legault	10666 <sup>13</sup>	3 <sup>14</sup>	104	2 <sup>1/2</sup>	208	5		
2	Narcisse Gravel	666 <sup>13</sup>	" 5	6	6	13	"		
3	Vincent Hébert	10666 <sup>13</sup>	3 14	104	2 <sup>1/2</sup>	208	5		
4	Antoine Legault	8000	2 16	78	2	156	4		
5	Jean Bte Legault	7237 <sup>6</sup>	2 11	70	7	141	2		
6	Antoine Legault	10392	3 13	101		202			
7	do do	2666 <sup>12</sup>	" 18	26	1/2	52	1		
8	Isaac Legault	6103 <sup>12</sup>	2 3	59	7	119	2		
9	Isaac Hébert	10666 <sup>13</sup>	3 14	104	2 <sup>1/2</sup>	208	5		
10	do do	8000	2 16	78	2	156	4		
11	Benjamin Legault	10000	3 10	97	8 <sup>1/2</sup>	195	5		
12	Benjamin Allard	10000	3 10	97	8 <sup>1/2</sup>	195	5		
13	Chloé Legault	10666 <sup>13</sup>	3 <sup>14</sup>	104	2 <sup>1/2</sup>	208	5		
14	do do	2000	" 14	19	6 <sup>1/2</sup>	39	1		
15	Antoine Legault	5329 <sup>6</sup>	1 18	52	1 <sup>1/2</sup>	104	3		
16	Michel Malois	2000	" 14	19	6 <sup>1/2</sup>	39	1		
17	Calixte Létang	3337 <sup>6</sup>	1 4	32	7	65	2		
18	Joseph Malois	3337 <sup>6</sup>	1 4	32	7	65	2		
19	Jean Bte Hébert	14665 <sup>8</sup>	5 2	143	3 <sup>1/2</sup>	286	7		
20	Joseph Paquin	12000	4 4	117	3	234	6		
21	François B. Legault	10666 <sup>13</sup>	3 14	104	2 <sup>1/2</sup>	208	5		
22	Jacques Brien	1333 <sup>6</sup>	" 10	13	1/2	26	1		
23	Guillaume Brien	687 <sup>12</sup>	5	6	7	13	2		
24	Simon Legault	4000	1 8	39	1	78	2		
25	Armin Laniel	4666 <sup>12</sup>	1 13	45	7	91	2		
26	François Brien	1333 <sup>6</sup>	" 10	13	1/2	26	1		
27	Théodore B. Létang	12000	4 4	117	3	234	6		
28	Thérèse Gilde Legault	7357 <sup>6</sup>	2 13	71	7	143	2		
29	Félix Robit	266 <sup>12</sup>	" 2	2	6	5	"		

253	Sidore Meloche					
252	Jean Bapt <sup>e</sup> Meloche	5500	1	18	35	1 40 2
251	Hegacinte Meloche	12000	4	4	76	6 153 "
250	Jean Bapt <sup>e</sup> Meloche	14000	4	18	89	3 178 6
249	Sidore Meloche	16500	5	15	105	2½ 210 5
248	Alfred Bondria	6250				
248	Isaac Legault	250	5	4	39	10 19 "
247	Jacques Cousineau	20000	4	"	127	6 255 "
246	Joseph Meloche	12500	4	8	79	8½ 159 5
245	François R. Legault	8000	2	16	51	" 102 "
244	Foussaint Payment	11500	4	1	73	4 146 8
243	André Legault	11500	4	1	73	4 146 8
242	Jean Bapt <sup>e</sup> Théoret	18000	6	6	114	9 229-6
241	Joseph Legault	14300	6	"	110	3½ 220 4
240	François R. Legault	35000	12	5	223	11½ 447-10
239	Théodore Legault	6100	2	2	38	11 77 10
238	Joseph Legault	4900	1	14	31	3 62 6
237	Sidore Laniel	15400	5	8	93	2 196 4
234	Benjamin Legault	11000	3	17	70	1½ 140 3
233						
232	Jacques Cousineau	5500	1	19	35	1 40 2
231	Maxime Boiteau	12000	4	4	76	6 153 "
230	Alfred Bondria	12600	4	9	80	4 160 8
228	Antoine Payment	21500	7	10	137	1-274 2
226	André Legault	12000	4	5	78	1½ 156 3
225	Prosper Charoet	12500	4	8	79	8½ 159 5
224	Joseph Laniel	13500	4	16	86	1 172 2
223	Jean Bapt <sup>e</sup> Dumas	20000	4	"	127	6 255 "
222	Joseph Languvin	2000		14	12	9 25 6
221	Foussaint J. Legault	11000	3	14	70	1½ 140 3
		443099-16				

Duquel acte de répartition, j'ai respecté pour  
 servir et valoir ce que de droit à la Pointe Claire, les  
 jour mois et an que dessus, et ai signé lecture faite.  
 G. V. Valois, Surintendant

19 Nov<sup>r</sup> 1864,

Acte de répartition  
du chemin de ligne  
prenant à la base  
de la Côte St-Rémis  
et se terminant à talote  
St-Henri, amarré  
au Puits public

Déposé dans le Bureau  
du secrétaire Trésorier  
du conseil Municipal  
du Comte de Laquey  
le tiers le vingt  
troisième jour de  
Novembre 1864  
V. M. Sévère  
Secrétaire

G. U. Vaile  
Surintendant

Provinc de Quebec,  
Municipalite de la  
parroisse de S.<sup>t</sup> Joachim } Je soussigné Maire Leduc  
de la Pointe Claire } Secrétaire Trésorier de cette  
Municipalite, domicilié au Village de la  
parroisse de S.<sup>t</sup> Joachim de la Pointe Claire,  
Certifie sans mon serment d'office,  
que j'ai publié l'avis public annexé aux  
présentes, en en affichant une copie à  
chacun des endroits suivants (Vendredi le  
treizième jour de Janvier Courant (1888)  
Savoir: 1<sup>o</sup> une copie seule devant de l'Eglise  
parroissiale de la dite paroisse de S.<sup>t</sup> Joachim  
de la Pointe Claire, 2<sup>o</sup> une copie seule Clo-  
ture devant la propriété de M. Felix Brunet  
Cultivateur de la dite paroisse de la Pointe  
Claire, et en le lisant à voix haute et intel-  
ligible à la porte de la dite Eglise parois-  
siale, à l'issue du service divin du ma-  
tin le quinze jour de Janvier, Cour-  
rant (1888) etant le Dimanche suivant  
immédiatement le jour où cet avis  
à été affiché Courant dudit

En foi de quoi je donne ce certifi-  
cat ce dix septième jour de  
Janvier, mil huit cent quatre vingt huit  
Maire Leduc, Sec. Tr.  
C. M. P. P. C.

Charges  
\$1.00



Province of Quebec  
Municipality of the County of Saguenay

Public Notice  
is hereby given by the undersigned

To the rate payers interested in the line road of the  
concession St Remi of the Parish of Saint Joachim  
of Pointe Claire connecting to the concession St  
Francis of the Parish of Charent in the County of  
Saguenay that an assessment of the cost of  
expenses incurred to reopening the said road of  
the said concession St Remi has been made by  
Godefroy Baillet municipal officer of the Municipal  
Council of the County of Saguenay and reported  
this day in my office

All persons liable to the payment of the  
taxes there in mentioned are requested to pay the  
same at soonest without further notice

Given this twenty ninth day of the month  
of December eighteen hundred and eighty seven

M. B. L.  
Municipal Officer  
M. B. L.

Province de Québec

Municipalité du Comté Jacques-Cartier  
Luis Kuller

Est par les présents donné par le soussigné  
Aux contribuables intéressés du chemin de ligne de  
la Côte-St-Reni de la Rivière de St-Jacques de la Pointe  
blanc dans le Comté Jacques-Cartier, qui commu-  
nicent à la Côte St-François de la Rivière de St-  
Laurent que la répartition des frais recueillis  
pour la réouverture du dit chemin de ligne &  
autres frais accessoires faite par Godfrey Beilau  
officier municipal du Conseil Municipal  
du Comté Jacques-Cartier a été ce jour déposé  
à mon bureau

Toutes personnes sujettes au paiement des  
taxes mentionnées sont requises de les payer  
au plus tôt sans aucun délai

Donné ce Vingt-neuvième jour de Décembre  
mil huit cent quatre-vingt-sept -

M. J. Kuller  
Maire du Comté  
le 16. 12.

Poulerie d'aujourd'hui

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

Pointe Claire 24 Nov. 1899

Corporation du Conseil de County  
de Jacques Cartier  
Doit @  
Joseph Bibeau

Pour Damage causer par le chemin  
d'hiver pris de la montée St<sup>s</sup> Francois  
sur sa propriété deus d'allors (\$2.00)  
Comme Officier de l'influant M. du  
Cour d'eau Lion Denis dans la traverse  
de Jean Baptiste Legeault #1 pour travaux <sup>fait</sup>  
\$1.50 Pour Damage cause par la negli-  
gences de l'Officier du Chemin  
St<sup>s</sup> Francois Damage d'animeaux  
\$10.00

Total \$13.50.

Veillez payer ce compte sans delay

dec 99

1899

M. Rivard

Comptes

LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-LAURENT



Ls - L. DEGUIRE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

56, RUE PRINCIPALE,  
VILLE ST-LAURENT, QUÉ.

ST-LAURENT, le 7 novembre 1940.

Mr J.-Armand Dugas, N.P.,  
Sec.-Trés. C.M.C.J.-C.,  
Ste-Geneviève, P. Qué.

Cher monsieur,

A la dernière assemblée régulière de cette municipalité, les contribuables de la Côte St-François se sont plaints du fait que le Gouvernement Fédéral a obstrué le fossé qui se trouve sur le Côté sud de la dite Côte St-François.

Ce fossé est un embranchement de la rivière Bouchard qui draine la frontière des terres de St-François. La question relève donc du conseil de comté.

Auriez-vous l'obligeance, cher Monsieur, de communiquer avec qui de droit pour que le tout rentre dans l'ordre.

Veillez me croire,

Votre tout dévoué



Secrétaire-trésorier.

A Mr le Prefet et M. M.  
les membres du Conseil de Comté  
de Jacques Cartier.

La requête de Mr P<sup>te</sup> Deslauriers  
cultivateur, de la Pointe-Blaise et  
expose humblement :

Qu'il est intéressé dans la montée  
St-François et de la Pointe-Blaise  
et qu'il demande à ce que  
Leon P<sup>te</sup> Deslauriers Inspecteur de  
bois soit autorisé de faire  
les travaux de réparations  
aux clôtures des sites montés  
tant de St-François que celle  
des sept arpent.

Et vous ferez Justice —  
Pointe-Blaise 10 Juin 1876

P<sup>te</sup> Deslauriers

Le 10 juin 196

Reçue  
de  
Mr J. B. Legault  
Concernant Coture

Déposé le 10 juin 196  
J. B.



Bureau du Conseil Municipal  
du Comté de Jacques Cartier -

Acte Public

Est par le présent donné par le Code de  
Procédure Municipale certain Trésorier  
de la Municipalité du Comté de  
Jacques Cartier que le Conseil Mu-  
nicipal de la dite Municipalité à  
sa session tenue le onze Mars dernier  
(1886) a passé un règlement de con-  
struction et fermant à partir du  
premier Mai prochain le chemin  
de ligne de la Côte St. Pierre de la Paroisse  
de St. Joachim de la Pointe Claire qui  
conduit à la Côte St. François de la  
Paroisse de St. Laurent dans le dit Comté  
de Jacques Cartier

Donné sous mon sceau et  
treizième jour du mois d'Avril  
mil huit-cent quatre-vingt-six



Certain Trésorier  
C. M. C. J. C.

Office of the Municipal Council  
of the County of Jacques Cartier  
Public Notice

It hereby given by the Deputy Mayor  
certain municipal treasurer of the mu-  
nicipality of the County of Jacques  
Cartier that the Municipal Council  
of the said Municipality at its session  
held on the eleventh day of March  
last (1886) has passed a by-law  
— for

for dei continuung and closing  
from the first May next - the  
main road of the Concession St.  
Nevin of the Parish of St Joachim  
of Pointe Blaire which connect  
to the Concession St. Francois of  
the Parish of St Laurent in the  
said County of Jacques Cartier  
Given under my hand on  
this thirteenth day of the month  
of April One thousand eight  
hundred and eighty six -

M. B. H. M.  
Secretary Treasurer  
M. B. H. M.

Le roussigné Joseph Lebris, l'un des  
Honnors Juris de la Cour Supérieure  
du Bas Canada, exerçant dans le Dis  
trict de Montréal, certifié par les fe  
rentes et fais rapport sous me  
serment d'office avec le Vingt  
unième jour d'avril courant (1886)  
affiché à la Porte de l'Eglise Paroissiale  
de l'Eglise de la Paroisse St Laurent et  
à l'hôtel T. Migneron une vraie copie  
certifiée d'icelui avis et en avec le  
dixième suivant le vingt cinquième  
jour d'avril aussi courant (1886) à  
la susdite porte de l'Eglise le le susdit  
avis à voir haute et intelligible à l'issue  
du service divin de matière

Dati à St Laurent ce Vingt unième jour  
d'avril 1886

Paroisse de Québec  
Municipalité de la paroisse de St-Joa-  
chim de la Pointe Claire —

Le soussigné, M<sup>re</sup> Leclerc, Secrétaire  
Trésorier de cette Municipalité, domicilié  
au Village de St-Joaquim de la Pointe  
Claire. Certifie sous mon Serment  
d'office, que j'ai publié l'avis public  
Annexé aux présentes, en en affichant  
une Copie à chacun des endroits, sui-  
vant, à savoir de le ~~Vingt-cinquième~~ <sup>Vingt-septième</sup> jour  
d'Avril Courant (1886). Savoir: 1<sup>o</sup> une  
Copie sur le devant de l'Eglise paroissia-  
le de la dite paroisse de St-Joaquim de la  
Pointe Claire, 2<sup>o</sup> une Copie sur la clôture  
devant la propriété de M. Félix Brunet,  
Cultivateur de la dite paroisse de la  
Pointe Claire, et en le lisant à voix-  
haute et intelligible à la Porte de la dite  
Eglise paroissiale à l'issue du Service  
divin du matin le Vingt-cinquième jour  
d'Avril aussi Courant (1886) étant le di-  
manche suivant immédiatement  
le jour où cet avis a été affiché com-  
me susdit, un service bon

En foi de quoi je donne ce Certi-  
ficat le Vingt-septième jour d'  
Avril, mil huit cent quatre vingt six  
M<sup>re</sup> Leclerc, Sec<sup>r</sup> Trés,  
C. M. P. P. C.

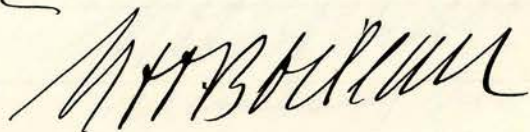
11  
Vingt-cinquième  
M. L.  
21 5.

du conseil Municipal du Comté de Jacques Cartier

Avis Public

Est par le présent donné par Godefroy  
Boileau Secrétaire Trésorier de la Municipa-  
lité du Comté de Jacques Cartier, que le  
conseil Municipal de la dite Municipa-  
lité à sa session tenue le ouze Mars  
dernier (1886) a passé un règlement  
discontinuant et fermant à partir du  
premier Mai prochain, le chemin de  
ligne, de la Côte St Remi de la Paroisse de  
St Joachim de la Pointe Blaire qui con-  
duit à la Côte St François de la Paroisse  
de St Laurent, dans le dit Comté de Jacques  
Cartier.

Donné sous mon seing ce treizieme jour  
du Mois de Avril Mil huit cent qua-  
tre vingt six



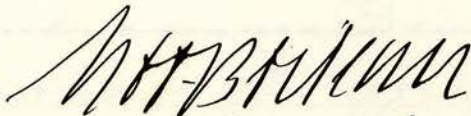
Secrétaire Trésorier  
G. B. B. L.

the Municipal Council of the County of Jacques  
Cartier -

Public Notice

It is hereby given by Godefroy Boileau secre-  
tary Treasurer of the Municipality of the  
County of Jacques Cartier, that the Muni-  
cipal Council of the said Municipality at  
its session held on the eleventh day of  
March last (1886) has passed a by-law  
for discontinuing and closing from  
the first May next, the main-road of the  
Concession St. Pierre of the Parish of St. Ba-  
chus of Pointe Blaise which connects  
to the Concession St. Francois of the Pa-  
rish of St. Laurent in the said County  
of Jacques Cartier -

Given under my hand on this  
thirteenth day of the month of April  
One thousand eight hundred and  
eighty six -

  
secretary Treasurer  
M. B. B. L. C. -

affiché le Mercredi  
le 21 avril 1886 -  
le 25 avril 1886

17<sup>e</sup> année (1886)

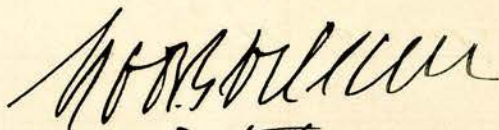
Avis public  
accompagnant  
le Règlement  
concernant la  
fermeture du  
mariage de l'église

Province de Québec

Moine espagnol de la Compagnie de Jésus Bartolomé

J'ai soussigné, domicilié dans la  
Paroisse de la Genesvière, certifié sous mon  
serment d'office que j'ai publié l'avis  
publié annexé aux présentes en en  
affichant une copie à chacun des  
endroits suivants, savoir: une copie  
anglaise et française sur la porte prin-  
cipale de l'église Paroissiale de la  
Genesvière et une autre copie anglaise  
et française sur un gros arbre planté  
au bord du chemin public se  
trouvant devant la propriété de Tho-  
mas Théron en la Mairie, sur  
celle Paroisse de la Genesvière  
mercredi le vingt unième jour de  
Mars courant (1886) et en le lisant  
à voix haute et intelligible à la de-  
vanture de l'église Paroissiale de la dite Pa-  
roisse de la Genesvière à l'issue de  
messe divine du matin cinq heures  
le Vingt cinqième jour d'Avril mil  
huit cent quatre vingt six et en  
suivant immédiatement le jour  
où est avis a été affiché comme  
ci-dessus

En foi de quoi je donne ce certificat  
ce Vingt sixième jour d'Avril mil  
huit cent quatre vingt six —




Notaire titulaire  
le M. L. L.

du Conseil Municipal du Comté de  
Jacques Cartier

Avis Public

Act par le Conseil donné par le Conseil  
Municipal de la Ville de Montréal  
Municipalité du Comté de Jacques Cartier  
que le Conseil Municipal de la Ville  
Municipalité a sa session tenue le  
vingt Mars dernier (1886) a passé un  
règlement des contenants et fermant  
à partir du premier Mai prochain le chemin  
de ligne de la Côte St Pierre de la Paroisse St  
Joachim de la Pointe Claire qui conduit  
à la Côte St François de la Paroisse St Jean  
Baptiste dans le dit Comté Jacques Cartier  
Donné sous mon sceau ce treizième  
jour du mois de Avril mil huit  
cent quatre-vingt six -



Municipal Treasurer


L. M. C. J. C.



of the Municipal Council of the County  
Jacques Cartier

Public Notice

Is hereby given by M. de Roy Bourlès  
regular treasurer of the Municipality  
of the County of Jacques Cartier  
that the Municipal Council  
of the said Municipality at its session  
held on the eleventh day of April  
March ~~next~~ (1886) has passed a  
by-law ~~discontinuing~~ and closing  
the main road of the Concession 116  
mi of the Parish of St Joachim of Pointe  
Claire which connects to the Concession  
St Francois of the Parish of St Laurent  
in the said County of Jacques Cartier  
Given under my hand on this sixteenth  
day of the month of April one thousand  
and eight hundred and eighty six

  
regular treasurer  
M. de Roy Bourlès

+ Clerk



R. from the first  
May next



Avis public  
concernant la ferme  
ture du chemin

Pour lire dimanche  
à 5 heures

13 avril 1882

accompagnant  
le règlement

Province de Québec

Avis Public

Bureau du conseil municipal  
de la Comté de Jacques  
Cartier

Est par le present donné par  
Modeste Boileau secrétaire  
Trésorier du conseil municipal de  
Comté de Jacques Cartier en conformi-  
té d'une résolution passée par le dit cou-  
seil à sa session du neuf Décembre dernier  
sur requête de J. B. Legault, Léon Legault  
et autres, aux intéressés d'un certain che-  
min de ligne, prenant à la base du  
chemin de la Côte St. Pierre de la Paroisse  
de St. Joachim de la Pointe Blaire, allant  
à la base du chemin de la Côte St. Francois  
de la Paroisse de St. Laurent, dans le dit  
Comté de Jacques Cartier, qu'à la session  
générale du dit conseil qui se tiendra  
au lieu ordinaire au Village de la Pointe  
Blaire, ~~mercredi~~ le neuvième jour du mois  
de Mars prochain à une heure de l'après  
midi, le dit conseil du Comté de Jacques  
Cartier, prendra en considération la  
requête des dits J. B. Legault, Léon Legault  
et autres, demandant la fermeture du  
dit chemin de ligne et passera un règle-  
ment à cet effet s'il y a lieu -  
Donné sous mon seing à T. Geneviève  
ce Vingt septième jour de Février mil  
huit cent quatre vingt six -

\* Jeudi le onzième

1876

Secrétaire Trésorier C. M. C. Q.

Province of Quebec  
Office of the Municipal Council of the  
County of Jacques Cartier

Public Notice

It hereby given by Godefray  
Boileau, Secretary Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques Cartier, in conformity with a resolution passed by said Council at its session held the ninth day of the month of December last, upon the petition of S. B. Legault, Leon Legault and others, to the interested parties of a certain road of ligne of the concession St. Remy of the Parish of Saint Joachim of Pointe Blaire, connecting with the concession St. Francois of the Parish of Saint Laurent, in the said County of Jacques Cartier, that at a general session of the said Council which shall be held at the usual place at the Village of Pointe Blaire, on ~~wednesday~~  
Thursday the ~~day~~ <sup>the ninth day</sup> of March next at one o'clock in the afternoon, the said Council of the County of Jacques Cartier shall take into consideration the petition of the said petitioners demanding and asking to close the said road of ligne and shall pass a municipal by-law to that effect if it is judged necessary -

Given under my hand at St. Genevieve this  
Twenty seventh day of the month of February  
One thousand eight hundred and eighty six.

*G. Boileau*  
Secretary Treasurer  
M. C. C. J. C.

Thursday the  
eleventh

1886

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de St-Joa-  
chim de la Pointe Claire —

Je soussigné M<sup>re</sup> Lecler, Secrétaire  
Trésorier de cette Municipalité domicilié  
au Village de la paroisse de St-Joa-  
chim de la Pointe Claire, Certifie sous  
mouvement d'office, que j'ai publié  
l'avis public, annexé aux présentes  
en en affichant une copie à chacun  
des endroits suivant: Mercredi le troi-  
sième jour de Mars courant. 1886  
Savoir: 1<sup>o</sup> une copie sur le devant de  
l'Eglise paroissiale de la dite paroisse  
de St-Joaachim de la Pointe Claire, 2<sup>o</sup> une  
copie sur la clôture devant la proprié-  
té de M<sup>r</sup> Felix Brunet, Cultivateur  
de la dite paroisse de St-Joaachim de la  
Pointe Claire, et en le lisant à voix  
haute et intelligible à la porte de la  
dite Eglise paroissiale à l'issue  
du service divin du matin le Septiè-  
me jour de Mars courant. (1886) étant  
le dimanche suivant immédiate-  
ment le jour où cet avis a été affi-  
ché comme susdit

Enrollement  
P. 100

En foi de quoi je donne ce Cer-  
tificate ce huitième jour de  
Mars mil huit cent quatre-vingt Six  
M<sup>re</sup> Lecler Sec<sup>r</sup> M<sup>r</sup>  
C. M. P. C.

Pour lire dimanche -

27 janvier  
1884

Publie

Avis Public

du conseil Municipal

du Comté de Jacques Cartier

dit par le present donné  
par Joseph Boileau  
Secrétaire trésorier du conseil

Municipal du Comté de Jacques Cartier, en conformité à une résolution passée par le dit conseil à sa session du neuf Décembre dernier, sur requête de J. B. Legault Léon Legault et autres, aux intéressés d'un certain chemin de legue, prenant à la base du chemin de la Côte St. Pierre, de la Paroisse de St. Roch de la Pointe Claire, allant à la base du chemin de la Côte St. François de la Paroisse de St. Laurent dans le dit Comté Jacques Cartier, que à la session générale du dit conseil qui se tiendra au lieu ordinaire au Village de la Pointe Claire, le ~~vingt~~ <sup>septième</sup> jour du mois de Mars prochain, à une heure de l'après midi, le dit conseil du Comté de Jacques Cartier prendra en considération la requête des dits J. B. Legault, Léon Legault et autres demandant la fermeture du dit chemin de legue et passera un règlement à cet effet s'il y a lieu -

à dixième ou <sup>onzième</sup>  
MFB

Donné sous mon sceau à St. Genesieve  
ce Vingt septième jour de Février mil  
huit cent quatre vingt six -

MFB

Secrétaire trésorier  
C. M. C. J. C. -

Province of Quebec  
Office of the municipal  
Council of the County of  
Jacques Cartier -

## Public Notice

It hereby given by Godefroy  
Boileau, secretary treasurer of  
the Municipal Council of the  
County of Jacques Cartier, in conformity  
with a resolution passed by said Council at its  
session held the ninth day of the month of  
December last, upon the petition of J. B.  
Legault, Leon Legault and others, to the in-  
terested parties of a certain road of ligne of the  
Concession St. Hermi of the Parish of Saint  
Joachim of Pointe Claire, connecting with  
the Concession St. Francois of the Parish of  
Saint Laurent, in the said County of Jacques  
Cartier, that at a general session of the said  
Council which shall be held at the usual  
place at the Village of Pointe Claire, on ~~Wednesday~~  
~~the eleventh~~ ~~day the ninth~~ day of March next at one  
o'clock in the after noon, the said Council  
of the County of Jacques Cartier shall take  
into consideration the petition of the said  
petitioners demanding and asking to  
close the said road of ligne and shall pass  
a municipal by-laws to that effect  
if it is judged necessary -

Given under my hand at St. Genevieve  
this twenty seventh day of the month  
of February One thousand eight hundred  
and eighty six -



Secretary Treasurer M. B. B. J. C.





à Québec

du conseil Municipal  
du Comte Jacques Cartier

Avis Public

Est par le présent donné

par Rodolphe Boileau Secrétaire Trésorier  
du conseil Municipal du Comte de Jacques  
Cartier, en conséquence d'une résolution  
prise par le dit conseil à sa session du  
neuf Décembre dernier sur requête de  
J. B. Legault, Léon Legault et autres,  
aux intérêts d'un certain chemin  
de ligne, prenant à la base du chemin  
de la Côte St. Pierre de la Paroisse de St.  
Joachim de la Pointe Blaire, allant à la  
base du chemin de la Côte St. François  
de la Paroisse de St. Laurent, dans le  
dit Comte Jacques Cartier, qu'à la  
session générale du dit conseil qui

\* Lundi le dit  
travaux  
(1071)

se tiendra au lieu ordinaire au Village de  
la Pointe Blaire ~~le mercredi~~ le mercredi jour  
du mois de Mars prochain à une heure  
de l'après midi, le dit conseil du Comte  
de Jacques Cartier, prendra en considé-  
ration la requête des dits J. B. Legault  
Léon Legault et autres, demandant  
la permission du dit chemin de ligne  
et passera un règlement à cet effet - il y a  
lieu -

Donné sous mon seing et le Genesier ce  
Vingt septième jour de Février mil huit  
cent quatre vingt six

*[Signature]*  
Secrétaire Trésorier  
C. M. de J. C.

Province of Quebec  
Office of the Municipal  
Council of the County of  
Jacques Cartier

Public Notice

} Is hereby given by Godfrey  
Boileau, secretary Treasurer

of the Municipal Council of the County  
of Jacques Cartier, in conformity with  
a resolution passed by said Council  
at its session held the ninth day of the  
month of December last, upon the petition  
of J. B. Legault, Leon Legault and  
others, to the intended parties of a certain  
road of ligne of the concession St. Permi  
of the Parish of Saint Joachim of Pointe  
Blaise, connecting with the concession  
St. Francois of the Parish of Saint  
Laurent, in the said County of Jacques  
Cartier, that at a general session of  
the said Council which shall be held  
at the usual place at the Village of Pointe  
Blaise, on ~~wednesday~~ <sup>B</sup> ~~the ninth day of~~  
~~September~~ next at one o'clock in the after  
noon, the said Council of the County of  
Jacques Cartier ~~shall take~~ shall take into  
consideration the petition of the said petiti-  
oners demanding and asking to close  
the said road of ligne and shall pass a  
municipal by-laws to that effect  
if it is proved necessary -  
Given under my hand at St. Genevieve  
this twenty seventh day of the month  
of February one thousand eight hundred and

5 March  
MJB

B Thursday the  
eleventh  
MJB

Godfrey Boileau  
secretary Treasurer m. l. b. 20

Province de Québec  
Municipalité de la Côte St-Jacques  
Le sousigné Georges Barbeau  
scritain lesdits, domicilié dans  
la Province de Québec en vertu  
sous son serment d'office que  
j'ai prêté l'acte public annexé  
et aux présentes en en offendant  
une copie anglaise et française  
à chacun des endroits suivants  
savoir, une copie au port  
de l'Église Paroissiale de la Province  
de Québec et une autre sur  
un gros arbre planté sur le bord  
de chemin public se trouvant  
de part la propriété de Thomas  
Thevet dite avec l'annexion locale  
de ce paroisse de Québec  
le trois Mars courant et en le lisant  
à voix haute et intelligible à la porte de la  
de l'Église Paroissiale de ce paroisse  
certificat à l'issue du service  
devin du matin dimanche le septième  
jour du dit mois de Mars 1886  
étant le dimanche suivant mi-mi  
diatement le jour où est visé a été  
affiché comme suit -

En foi de quoi je donne ce certificat  
ce huitième jour du mois de Mars  
mil huit cent quatre vingt six

Georges Barbeau  
scritain lesdits le 11 Mars 1886

Pour le dimanche

Pour le dimanche  
ou chemin de  
degré St. Pierre

---

27 février 1882

Au Conseil Municipal de la Ville  
Jacques Cartier

L'humble requête des habitants  
de la Côte St Rémi dans le Paroisse  
de St Joachim de la Pointe Blanche

Respectueusement  
Ils sont intéressés au ~~travaux~~  
de la Côte St Rémi ou chemin de ligne  
qui conduit à la Côte St François  
de la Paroisse de St Laurent -  
Ils ce chemin de ligne n'est d'au-  
cune utilité pour eux et demandent  
qu'il soit fermé par un règlement  
du Conseil Municipal de la Ville  
de Jacques Cartier mais qu'avant  
qu'il soit donné par le secrétaire  
Trésorier de cette commune avertis par  
avis écrits suivant la loi  
et par justice

Pointe Blanche 9 Decembre 1881

J B Lepault  
Leon Lepault  
Calixte Letang  
Lyona Lepault  
Arthur Vian  
Hermine Jil de Shoret  
Israël Cardinal  
Henri Desforges  
Napoleon Gauthier  
Sévère Grouse  
Hermine Jil de Shoret

M. J. J. J.  
Lepault

Requie  
ou  
Jean B. Segault  
et al

---

Demandant  
la fermeture de la  
voie montée  
St Remi de Ste  
Marie depuis  
conduisant à la  
voie St Augustin  
accordée

Province de Québec

Municipalité du Comté de Québec  
Cartier

Le soussigné Godfroy Noelin  
secrétaire Trésorier de cette munici-  
cipalité domicilié au Village  
de la Nouvelle-Orléans, en  
tête son mouvement & l'Office  
ce qui j'ai publié l'avis  
publié annexé avec présents  
en en apposant une copie  
à chacun des endroits susdits  
samedi la dernière fois en l'an  
N<sup>o</sup> courant (1861) savoir, une  
copie anglaise et française sur  
le devant de l'église paroissiale  
de la dite Nouvelle-Orléans  
et une autre copie sur un  
propre planche sur le bord du  
chemin public se trouvant  
devant la façade de Thomas Hébert  
en l'art Nouvelle-Orléans  
et en le lisant à voix haute et  
intelligible à la porte de la dite  
église paroissiale à l'issue de  
vers le midi de nature le trois  
me jour de Janvier courant

(1861) étant le dimanche  
vant en midi et en  
le jour où cet avis a été  
affiché comme susdit

En foi de quoi j'en ai  
certifié et en ce jour de l'an  
N<sup>o</sup> mil huit cent quatre-vingt-six

*Godfroy Noelin*  
Secrétaire Trésorier  
G. N. O. L.



Bureau du conseil municipal du Comté de  
Jacques Cartier

Acte Public

Et par le présent donné par Godfrey Boileau  
secrétaire trésorier de la Municipalité du  
Comté de Jacques Cartier que le conseil mu-  
nicipal de la dite Municipalité à une  
session tenue le neuf de décembre courant  
(1884) a passé un règlement par lequel les habi-  
tants de la Côte St-Nicolas de la Paroisse de St-Jean  
Baptiste sont déchargés des travaux d'entretien  
de la montée ou chemin de ligne de la Côte St-Nicolas  
de la Paroisse de St-Jacques de la Pointe Blanche qui con-  
duit à la Côte St-François de la Paroisse de St-Hau-  
rent et par lequel les habitants de la Côte  
St-Nicolas de la dite Paroisse de St-Jacques  
de la Pointe Blanche sont seuls chargés des  
travaux de dit chemin de ligne à l'avenir.

Donné sous mon sceau ce trentième  
jour du mois de décembre mil huit  
cent quatre vingt cinq -




secrétaire trésorier  
G. M. C. H.

Office of the municipal Council of the County  
of Jacques Cartier

Public Notice

Is hereby given by George J. Boiteau secretary  
treasurer of the municipality of the County of  
Jacques Cartier that the Municipal Council  
of the said municipality at a session held  
on the ninth day of December instant 1881  
has passed a by-law by which the farmers  
interested of the Concession St. Henri of the Pa-  
rish of St. Genevieve are discharged of the  
works of entertainment or others of the con-  
cession or the main road of the Concession  
of St. Henri of the Parish of St. Joachim of  
Pointe-Blanc which connects to the Concession  
St. Francois of the Parish of St. Laurent and by  
which the farmers interested of the said con-  
cession of the said Parish of St. Joachim  
de Pointe-Blanc are the only ones obliged  
to the works of the said main road  
in the future —

Given under my hand on the thirtieth day  
of December one thousand eight hundred  
and eighty five

  
secretary treasurer  
M. B. L.

Original

Avri Public

30 Dec 1845

*[Faint handwritten signature or text]*

Province de Québec

Municipalité du Comté de Jacques Cartier  
Aux habitants de la Municipalité du Comté de Jacques Cartier

Avis Public

Est par les présentes donné par Godefroy Boileau, Secrétaire Trésorier.

Que le Conseil de cette municipalité a une session générale du dit Conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions au Village de St Joachim de la Pointe-Blaise dans le dit Comté, Mercredi, le huitième jour de Septembre en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre vingt six, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec - à laquelle session étaient présents, M<sup>re</sup> le Prefet Gabriel Urgèle Talois, maire de la Municipalité de la Paroisse de St Joachim de la Pointe-Blaise, Godefroy Madore, maire de la Municipalité du Village de St Joachim de la Pointe-Blaise, Thomas Grenier, maire de la Municipalité de St Anne de Bellebue, George Adedias Prevost, maire de la Municipalité du Village de St Genevieve, Sèvre Martin, maire de la Municipalité de St Raphaël de l'Isle Bizard, Benjamin Goyer, maire de la Municipalité de la Paroisse de St Laurent, Alexandre Robert, maire de la Municipalité de la Paroisse de Lachine et Evariste Chauvette, maire de la Municipalité de la Paroisse de St Genevieve, formant un quorum du dit conseil sous la présidence de M<sup>re</sup> le Prefet M<sup>re</sup> le Maire Evariste Chauvette, obligé de se retirer comme intéressé à la question, M<sup>re</sup> le Maire G. B. Prevost d'assent a passé un règlement concernant un chemin de ligne de la Côte St Rémi, de la Paroisse de St Joachim de la Pointe-Blaise & conduisant à la Côte St François dans la Paroisse de St Laurent et intitulé :

"Règlement

" Règlement aux fins de répartir les travaux  
" d'entretien du chemin de ligne de la Côte  
" St Remi de la Paroisse de St Joachim de  
" la Pointe Claire & conduisant à la Côte  
" St François dans la Paroisse de St Laurent  
" & les clôtures de chaque côté du même chemin

Que le dit règlement deviendra en  
force suivant la loi.

Donné à St Geneviève ce trentième  
jour de Septembre mil huit cent  
quatre vingt six.

M. J. B. L. M.  
secrétaire trésorier  
le M. C. J. C.

Province of Quebec  
Municipality of the county of  
Jacques-Cartier

To the Inhabitants of the Municipality  
of the County of Jacques-Cartier

Public Notice

I hereby give by Godfroy Boileau,  
Secretary Treasurer:

That the council of the  
said Municipality  
at a general session of the said coun-  
cil held at the usual place of the sittings  
of the said council at the village of  
St Joachim of Pointe-Clair, in the said  
county, Wednesday, the eighth day of  
September in the year of our Lord  
one thousand eight hundred and eighty-  
six, in pursuance to the dispositions  
of the Municipal Code of the Province  
of Quebec, - at which session were present:

M<sup>r</sup> The Warden Gabriel Hézèle Va-  
lois, Mayor, of the Municipality of the  
Parish of St Joachim of Pointe-Clair  
Godfroy Madore, Mayor of  
the Municipality of the village of  
St Joachim of Pointe-Clair.

Thomas Grenier, Mayor  
of the Municipality of the village of  
St Anne de Bellevue -

George Adeodas Perrot, mayor  
of the municipality of the village of  
Ste Genevieve.

Severin Martin, mayor of the  
municipality of the parish of St Ra-  
phael de l'Isle Bizard.

Benjamin Goyer, mayor of  
the municipality of the parish of St  
Laurent

Alexandre Robert, mayor  
of the municipality of the parish of  
Lachine.

And Ernest Chauvette, mayor  
of the municipality of the parish of Ste  
Genevieve

forming the quorum of the said  
council under the presidency of  
M<sup>r</sup> the Warden, M<sup>r</sup> the Mayor Ernest  
Chauvette obliged to withdraw on ac-  
count of his being interested and  
M<sup>r</sup> the Mayor G. A. Perrot, dissenting  
\_\_\_\_\_ has passed a by-law con-  
cerning the line road of the con-  
cession of St Remi, in the parish of St Joa-  
chim of Pointe-Clair and running  
to the concession of St Francois, in the  
parish of St Laurent and entitled:

"By-law in order to apportion  
"the works of repairs to the line road  
"of the concession of St Remi, in the  
"parish of St Joachim of Pointe-Clair

and running to the conclusion of  
St Francis, in the parish of St Law-  
rent and to the fences along side  
"the said lime road"

That the said by-law shall  
come in force according to law-  
given at St Genereve  
this thirteenth day of September  
in the year of our Lord one thousand  
eight hundred & eighty-six.

W. B. L. M.  
secretary treasurer  
M. C. C. L.



Pour Lire  
dimanche

Je Lousaigne Joseph Lebuis huissiers, résidant a St Laurent  
dans le District de Montréal, certifié par les présentes, et fais rapport  
sous mon serment d'office, avoir le vingt et unième jour d'Octobre  
en l'année Mil huit cent quatre vingt six, affiché, à la porte de  
l'Eglise Paroissiale de la Paroisse de St Laurent; et dans un autre  
place publique, des Copies certifiées d'icelui, et en avoir les vingt  
quatre et trente et unième jour du même mois, lu à haute  
et intelligible voix les présentes avis, après le service divin du  
matin.

St Laurent ce troisième jour de Novembre 1886.

Honoraires \$ 3-00<sup>e</sup>

assermenté a St Laurent  
District de Montréal, ce huitième

jour de Novembre 1886 par  
devant moi Louis de Paris  
pour le District de Montréal


M. J. B. J. M. M.  
Juge de Paix

Bureau du conseil Municipal du Comté de  
Jacques Cartier -

### Avis Public

Est par le présent donné par Godefroy  
Boileau secrétaire Trésorier de la Mu-  
nicipalité du Comté de Jacques Car-  
tier que le conseil Municipal de la  
dite Municipalité à une session  
tenue le neuf de Décembre courant  
(1885) a passé un règlement - par  
lequel les habitants de la Côte St. Pierre  
de la Paroisse de St. Geneviève sont de char-  
gés des travaux d'entretien de la montée  
ou chemin de ligne de la Côte St. Pierre  
de la Paroisse de St. Joachim de la Pointe  
Blaise qui conduit à la Côte St. Fran-  
cois de la Paroisse de St. Laurent et par  
lequel les habitants de la Côte St. Pierre  
de la Paroisse de St. Joachim de la Pointe  
Blaise sont seuls chargés des travaux  
du dit chemin de ligne à l'avenir.

Donné sous mon seing ce trentième  
jour du mois de Décembre mil huit-  
cent quatre vingt cinq

  
Secrétaire Trésorier  
C. M. C. J. C.

Office of the Municipal Council of the  
County of Jacques Cartier -

### Public Notice

Is hereby given by Godefroy Boileau  
secretary treasurer of the Municipality  
of the County of Jacques Cartier that the  
Municipal

Municipal Council of the said Municipa-  
lity at a session held on the ninth day  
of December instant (1885) has passed  
a by-law by which the farmers interested  
of the Concession St. Pierre of the Parish  
of St. Genevieve are discharged of the works  
of intertainment or others of the con-  
cession or the main road of the Conces-  
sion of St. Pierre of the Parish of St. Joa-  
chim of Pointe Claire which connects  
to the Concession St. Francois of the  
Parish of St. Laurent and by which  
the farmers interested of the said  
concession of the said Parish of St. Joa-  
chim de la Pointe Claire are the only  
ones obliged to the works of the  
said main road in the future  
Given under my hand on this thir-  
teenth day of December One thousand  
eight hundred and eighty five

M. B. H. M.

Secretary Treasurer  
M. C. C. J. C. —

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de St.  
Grégoire de la Pointe Claire —

Jas. Massegué, M<sup>re</sup> L. Leluc, Secrétaire  
Trésorier, de cette Municipalité, domicilié  
au Village de la paroisse de St.  
Grégoire de la Pointe Claire, Certifie  
sous mon Serment d'office que  
j'ai publié l'avis public annexé  
aux présentes, en en affichant une  
copie à chacun des endroits suivants  
Samedi le deuxième jour de Janvier  
courant (1886). Savoir: une copie sur la  
devant de l'Eglise paroissiale de la dite  
paroisse de St. Grégoire de la Pointe  
Claire, et une copie sur la clôture  
devant la propriété de M<sup>r</sup> Félix Brunet  
Cultivateur de la dite paroisse de la  
Pointe Claire et en le lisant à voix  
haute et intelligible à la porte de  
la dite Eglise paroissiale, à l'issue  
du service divin du matin le trois  
ième jour de Janvier courant (1886)  
étant le dimanche suivant im-  
médiatement le jour où cet avis  
a été affiché comme susdit.

En foi de quoi je donne  
certificat ce deuxième jour  
de Janvier mil huit cent  
quatre-vingt six  
M<sup>re</sup> L. Leluc, Sec. Trés.  
C. M. P. P. C.

Emoluments  
\$ 1.20

Original  
avis Public  
concernant le Règlement  
de la montée ou chemin  
de la Côte St René  
de la Paroisse de la Pointe  
Claire

Veuillez lire de main  
c-à-d le 3 Janvier  
1846

Province de Québec  
Municipalité du Comté de Jacques-Cartier

Aux Habitants de la Municipalité du Comté  
de Jacques-Cartier

Amis Publics

Est par les présentes donné pour  
Godfroy Boileau, Secrétaire Trésorier.

Que le Conseil de cette  
Municipalité — à une session  
générale du dit Conseil tenue au  
lieu ordinaire de ses sessions, au vil-  
lage de St-Joachim de la Pointe-Clair  
dans le dit Comté, Mercredi, le huit  
ième jour de Septembre en l'année  
de Notre Seigneur mil huit cent qua-  
tre-vingt-six, conformément aux  
dispositions du Code Municipal de  
la Province de Québec — à laquelle ses-  
sion étaient présents:

M<sup>r</sup> Le Prêtre Gabriel Urquijo  
Valois, maire, de la Municipalité de  
la paroisse de St-Joachim de la Pointe-Clair  
Godfroy Adore, maire de la Munici-  
palité de St-Joachim de la Pointe-Clair  
Thomas Grenier, maire, de la muni-  
cipalité de Ste-Anne de Belleue.  
Georges Adéodat Perost, maire de la muni-  
cipalité du village de Ste-Genesvière  
Célestin Martin, maire de la Municipalité  
de la paroisse de St-Jacques de la Rivière

Benjamin Goyer, Maire de la Municipalité  
de la paroisse de St Laurent  
Alexandre Robert, Maire de la Municipalité  
de la paroisse de Lachine et  
Eranste Gauvette, Maire de la Municipalité  
de la paroisse de Ste Genevieve,  
formant un quorum du dit conseil  
sous la présidence de M<sup>r</sup> le Préfet  
M<sup>r</sup> Eranste Gauvette obligé de se retirer  
comme intéressé à la question et  
M<sup>r</sup> le Maire G. A. Perost déficient,  
\_\_\_\_\_ a passé un règlement concernant  
le chemin de ligne de la côte St  
Fermi de la paroisse de St Roch de la  
Pointe Claire & conduisant à la côte St  
François dans la paroisse de St Laurent intitulé:

"Règlement aux fins de répartir  
" les travaux d'entretien du chemin de ligne  
" de la côte St Fermi de la paroisse de St  
" Roch de la Pointe Claire & conduisant  
" à la côte St François dans la paroisse  
" de St Laurent & les clôtures de chaque  
" côté du même chemin "

Que le dit règlement devra  
être en force suivant la loi -

Donné à Ste Genevieve ce  
premier jour de Septembre mil  
huit cent quatre vingt six -

M. F. B. R. M.  
Secrétaire Trésorier  
C. M. C. L.

Province of Quebec  
Municipality of the county of  
Jacques Cartier.

To the Inhabitants of the Municipality  
of the County of Jacques Cartier

Public notice

I hereby given by Godfroy Boibeau  
Secretary Treasurer

That the council of the  
said Municipality  
at a general session of the said  
council held at the usual place  
of the sittings of the said council  
at the village of St Joachim of  
Pointe Claire, in the said county  
Wednesday, the eighth day of Sep-  
tember in the year of our Lord  
one thousand eight hundred and  
eighty-six, in pursuance to the  
dispositions of the Municipal Code  
of the Province of Quebec at which  
Session were present:

M<sup>r</sup> The Warden Gabriel  
Uzele Talon, mayor of the municipa-  
lity of the parish of St Joachim of Pointe Claire  
Godfroy Hadoré, mayor, of the municipa-  
lity of the village of St Joachim of Pointe Claire  
Thomas Grenier, mayor of the muni-  
cipality of Ste Anne de Belleme,

# of the village  
MMS



George Adeodas Perrot, Mayor of the Municipality of the Village of Stegenere  
Severe Martin, Mayor of the Municipality of the Parish of St Raphael de Valle Bizard  
Benjamin Goyer, Mayor of the Municipality of the Parish of St Laurent  
Alexandre Robert, Mayor of the Municipality of the Parish of Lashione  
and Eraste Chaurette, Mayor of the Municipality of the Parish of Stegenere  
forming the quorum of the said council under the presidency of Mr  
the Warden, - Mr the Mayor Eraste Chaurette obliged to withdraw on account  
of him being interested and Mr the Mayor G. A. Perrot dissenting

Has passed a by-law concerning the line road of the concession of St Remi, in the parish of St Coasmin of Pointe-Clair and running to the concession of St Francois in the parish of St Laurent and entitled

"By-law in order to apportion the works of repairs to the line road of the concession of St Remi, in the parish of St Coasmin of Pointe-Clair & running to the concession of St Francois, in the parish of St Laurent and to the fences along side the said line road."

That the said by-law

law shall come in force according  
to law.

Given at St. Genevieve  
the thirtieth day of September  
in the year of Our Lord one thousand  
eight hundred and eighty-six.

W. H. B. J. C.  
Secretary Treasurer  
M. C. C. J. C. -

Pour lire  
demandes

*[Faint, illegible handwriting in cursive script, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Faint, illegible handwriting in cursive script, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

Province de Québec  
Municipalité du Comté de Jacques-Cartier

Aux habitants de la Municipalité  
du Comté de Jacques-Cartier

### Acte Public

Est par les présentes donné par God-  
froy Boileau, Secrétaire Trésorier

Que le Conseil de cette  
Municipalité a une session géné-  
rale du Condit Conseil tenue au  
lieu ordinaire de ses sessions au villa-  
ge de St Joachim de la Pointe-Clair  
dans le dit Comté Mercredi, le huitième  
jour de Septembre en l'année de notre  
Seigneur mil huit cent quatre-vingt  
six, conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de  
Québec — à laquelle session etaient  
présents: M<sup>r</sup> Le Préfet Gabriel Urzelle  
Valois, maire de la Municipalité de  
la paroisse de St Joachim de la Pointe-Clair,  
Godfroy Trudon, maire de la Municipalité  
du village de St Joachim de la Pointe-Clair  
Thomas Grenier, maire de la Muni-  
cipalité de Ste Anne de Bellevue-  
George Adeodas Prevost, maire de la mu-  
nicipalité du village de Ste Genevieve  
Perere Martin, maire, de la Muni-  
cipalité de St Raphaël de l'Isle Bizard

du village

Urbain

Benjamin Goyer, Maire de la municipalité de la paroisse de St Laurent  
Alexandre Robert, Maire, de la municipalité de la paroisse de Lachine et  
Erariste Chauvette, Maire, de la municipalité de la paroisse de St Genesere,  
formant un quorum ou dit conseil  
sous la présidence de M<sup>r</sup> le Prefet  
M<sup>r</sup> le Maire Erariste Chauvette obligé  
de se retirer comme intéressé à la question + M<sup>r</sup> le Maire G. A. Prevost de Président  
— a passé un règlement concernant  
le chemin de ligne de la côte St Remi  
de la paroisse de St Joachim de la Pointe Claire  
& conduisant à la côte St Francois, dans  
la paroisse de St Laurent & intitulé

"Règlement aux fins de répartir  
" les travaux d'entretien du chemin de  
" ligne de la côte St Remi de la paroisse  
" de St Joachim de la Pointe Claire & con-  
" duisant à la côte St Francois, dans la  
" paroisse de St Laurent & les clotures de  
" chaque côté du même chemin:-

Que le dit règlement de-  
viendra en force ~~suivant la loi~~  
Honni à St Genesere ce ten  
dus jour de Septembre mil huit  
cent quatre-vingt-six.

M. M. P. M.  
secrétaire Supérieur  
C. M. C. P.

H. Bonville  
1001

H. Bonville de sa  
propre main  
suivant la  
loi 1001

Province of Quebec  
Municipality of the county of  
Jacques-Cartier

To the Inhabitants of the Municipality of  
the county of Jacques-Cartier  
Public notice

Is hereby given by Godfroy Bo-  
leau, Secretary-Treasurer-

That the council of the said  
Municipality

at a general session of the said coun-  
cil held at the usual place of the  
sittings of the said council, at the  
village of St Joachim of Pointe-Clair  
in the said county, Wednesday, the  
eighth day of September, in the year  
of Our Lord one thousand eight  
hundred and eighty-six in pur-  
suance to the dispositions of the mu-  
nicipal Code of the Province of Que-  
bec, at which session were present:

M<sup>r</sup> The Warden Gabriel Ugeux  
Valois, Mayor of the Municipality of  
the parish of St Joachim of Pointe-Clair  
Godfroy Madore, Mayor of the  
Municipality of the village of St  
Joachim of Pointe-Clair

Thomas Grenier, Mayor,  
of the Municipality of the village  
of Ste Anne de Belleue -

George Adeodas Perrot, Mayor of the  
Municipality of the village of Ste Ge-  
nerieve

Gerere Martin, Mayor of the  
Municipality of the Parish of  
St Raphael de l'Isle Bizard

Benjamin Goyer, Mayor of  
the Municipality of the Parish of St  
Laurent

Alexandre Robert, Mayor of the  
Municipality of the Parish of Lachine  
and Evariste Gauvette, Mayor  
of the Municipality of the Parish  
of Ste Genevieve

forming the quorum of the said  
council under the presidency of  
M<sup>r</sup> the Warden - M<sup>r</sup> the Mayor Evariste  
Gauvette obliged to withdraw on  
account of him being interested  
and M<sup>r</sup> the Mayor G. A. Perrot departing

---

has passed a bylaw con-  
cerning the line-road of the conception  
of St Remi, in the Parish of St Joachim  
of Pointe Claire and running  
to the conception of St Francois, in  
the Parish of St Laurent and entitled:

" By-law in order to apportion  
" the works of repairs to the line road  
" of the conception of St Remi in the  
" Parish of St Joachim of Pointe Claire  
" and running to the conception of

"St. Francois, in the parish of St. Lawrence  
went and to the fences along side  
" the said line road "

That the said by-law  
shall come in force according  
to law

Given at Quebec  
this ~~thirteenth~~ day of September  
in the year of our Lord one thousand  
and eight hundred and eighty-  
six.

M. H. B. L. M.

Secretary Treasurer  
M. C. C. S. C.

Province de Quebec  
Municipalité du Comté  
Jacques Cartier

Le soussigné Modeste Boileau  
secrétaire trésorier domicilié dans la  
Paroisse de St. Genevieve, certifie sous  
mon serment d'office que j'ai publié  
l'avis public écrit en anglais et  
français annexé aux présentes  
en en affichant une copie à  
chacun des endroits suivants  
savoir le Vingt-neuvième jour  
d'Octobre courant (1886), savoir  
1<sup>o</sup> une copie sur le devant de l'église  
de la Paroisse de la Paroisse de St. Louis  
chez ou à la Pointe Blanche, 2<sup>o</sup> une  
copie sur un gros arbre planté  
sur le bord du chemin public  
se trouvant devant la propriété  
de





Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de St-Joa-  
chim de la Pointe Claire

Le soussigné, M<sup>re</sup> Leclerc Secrétaire  
Trésorier de cette Municipalité domicilié  
au Village de St-Joaquim de la Pointe Claire  
Certifie sous mon serment d'office  
que j'ai publié l'avis public annexé  
aux présentes en en affichant une copie  
à chacun des endroits suivant, à savoir  
le premier jour courant (1886) savoir  
1<sup>o</sup> une copie seule devant de l'Eglise pa-  
roissiale de la dite paroisse de St-Joaquim  
de la Pointe Claire, 2<sup>o</sup> une copie seule devant  
devant la propriété de M<sup>r</sup> Felix Brunet  
Cultivateur de la dite paroisse de la Pointe  
Claire, et en le lisant à voix haute et  
intelligible à la porte de la dite Eglise  
paroissiale, à l'issue du service di-  
vin du matin le sixième jour de juin  
courant (1886) et au le dimanche  
suivant immédiatement le jour où  
cet avis a été affiché comme susdit;

En foi de quoi j'ai donné le Cer-  
tificate ci-haut en ce jour des  
Jours, Mil huit cent quatre vingt six  
M<sup>re</sup> Leclerc Secrétaire  
C. M. P. P. C.

Province de Québec  
Municipalité du Comté de Jacques Cartier

### Avis Public

Est par les présentes donné par le soussigné aux  
intéressés que conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec, un acte de répartition des  
travaux, des routes qui communiquent de la Côte St. Rémi de la  
paroisse de la Pointe Claire au chemin de base des terres du bord de  
l'eau de la même paroisse de la Pointe Claire, a été fait le 25<sup>e</sup> mai  
1886 par Godfroi Boileau, Intendant Spécial et déposé  
le même jour, au bureau du Conseil Municipal du Comté de  
Jacques Cartier, à St. Genesière, dit Comté.

St. Genesiere, 27 Mai 1886.

M. BOILEAU Secrétaire des Travaux C. M. C. Q.

Province of Quebec  
Municipality of the County of Jacques Cartier

### Public Notice

Is hereby given by the undersigned to all parties interested  
that in conformity to the provisions of "The Municipal Code of the  
Province of Quebec" an act of apportionment of the works of  
the road which connects from the Conception St. Rémi of the parish  
of Pointe Claire to the high way of the shore of the river of the  
same parish of Pointe Claire, has been made by Godfroi  
Boileau, Special Superintendent, the 25<sup>th</sup> May 1886  
and deposited the same day in the office of the Muni-  
cipal Council of the County of Jacques Cartier at  
St. Genesiere, said County.

Enrollements. St. Genesiere, 27 May 1886.

Pro

Publication.

M. BOILEAU

Secretary of the Council C. M. C. Q.

affiché le 1<sup>er</sup> Juin  
1880

Veuillez lire sur  
ce prospectus

de Québec  
Municipalité du Comté Jacques Cartier

### Avis Public

Est par les présentes donné par le soussigné aux  
intéressés que conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec, un acte de  
répartition des travaux des Routes qui communi-  
quent de la Côte St Remy de la Paroisse de la Pointe Claire  
au chemin de base des terres du bord de l'eau de la même  
Paroisse de la Pointe Claire a été fait le 25 Mai 1886  
par Godfroy Boileau surintendant spécial et déposé  
le même jour au bureau du Conseil Municipal du dit  
Comté de Jacques Cartier à St Genevieve dit Comté  
St Genevieve 27 Mai 1886

M. J. Boileau secrétaire Trésorier C. M. C. Q.

Province of Québec  
Municipality of the County of Jacques Cartier

### Public Notice

Is hereby given by the undersigned to all parties interested,  
that in conformity to the provisions of "The Municipal Code  
of the Province of Québec" an Act of Apportionment  
of the works of the roads which connects from  
the concession St Remy of the Parish of Pointe Claire  
to the high way of the shore of the River of the  
same Parish of Pointe Claire, has been made  
by Godfroy Boileau special superintendent the  
25<sup>th</sup> May 1886 and deposited the same day  
in the office of the Municipal Council of the  
County of Jacques Cartier at St Genevieve  
said County St Genevieve 27 May 1886

M. J. Boileau secretary treasurer M. C. C. Q.

Le sous-seigneur Gabriel Caishe, un des Huissiers  
 Juris de la Cour Supérieure de la Province  
 de Quebec-Assistant en la Ville de Lachine  
 résidant dans et pour le District de  
 Montreal, certifie sous son serment  
 l'office que j'ai publié en Français et en  
 Anglais, l'avis original, ci dessus, en  
 affichant une copie correcte de chaque sur  
 la porte principale de l'Eglise paroissiale de  
 Lachine, et une autre copie à la Barrière de  
 Peage en la paroisse de Lachine, le premier Jour  
 de Juin Courant entre une et deux heures  
 de l'après-Midi, et en le lisant à la porte de  
 la dite Eglise à l'issue du service divin  
 du matin, dans l'après-Midi, le  
 sixième Jour de Juin Courant  
 en le lisant en Français et en  
 Anglais à la porte de la dite Eglise  
 C'est pour qu'il que le dit avis le  
 present retour pour servir et valoir  
 ce que de droit. Lachine y le 6 Juin 1886.  
 Gabriel Caishe

Emot \$ 1<sup>50</sup>/<sub>100</sub>

Pour lire encreuse

avis public

Depot de l'acte de

repartition des travaux

du ronc avec l'Etat

St. Rémi Percuis et


le Baron Blaire

Bureau du Conseil Municipal  
du Comté de Jacques Cartier

Avis Public

Est par le present donné par Rodolphe  
Boileau secrétaire trésorier de la  
Municipalité du Comté de Jacques  
Cartier, que le conseil Municipal  
de la dite Municipalité à sa session  
tenue le vingt trois Decembre dernier  
(1887) a passé un règlement devant  
venir en force quinze jours après  
sa promulgation intitulé "Règle-  
ment à l'effet de mettre à la charge  
des habitants de la Côte St. Merin, tant  
de la Paroisse de St. Genevieve que de  
la Paroisse de St. Loachin de la Pointe  
Blanche, certains travaux faits  
à la montée St. Merin de la Paroisse  
de la Pointe Blanche, consistant  
à la Côte St. Francois de la Paroisse  
de Laurent depuis la ouverture  
de la dite montée St. Merin à la date  
du present règlement

Donné sous mon sceau  
ce Vingt huitième jour de Janvier  
mil huit cent quatre vingt huit

  
secrétaire trésorier  
R. B. B.

Office of the Municipal Council of the  
County of Jacques Cartier -

Public Notice

I hereby give by George J. Bourque  
secretary treasurer of the Municipality  
of the County of Jacques Cartier that  
the Municipal Council of the  
said Municipality at its session  
held on the twenty third day  
of December last (1887) has passed  
a by-law coming into force and  
effect as law fifteen days after  
its promulgation and having for  
title "By-law charging the  
rate-payers of the concession St-Nicolas  
of the Parish of St-Germain and of  
the Parish of St-Jacques of Pointe  
Blaise of any works made to the  
road St-Nicolas of the Parish of La Pointe  
Blaise connecting to the con-  
cession St-Francois of the Parish  
of St-Laurent since the re-opening  
of the road St-Nicolas to the state of the  
present by-law".

Given under my hand on  
this twentieth ——— day of  
the month of January One thousand  
and eight hundred and eighty  
eight -

M. J. Bourque  
secretary treasurer  
M. C. C. C.



Municipalité de Québec

Municipalité de la paroisse de St<sup>t</sup> Joachim  
de la Pointe Claire

Le soussigné, M<sup>re</sup> Lelue, Secrétaire  
Trésorier de cette Municipalité, domicilié  
au village de la paroisse de St<sup>t</sup> Joachim  
de la Pointe Claire, Certifie sous mon Serment  
d'officier que j'ai publié l'avis public annoncé  
aux précédents en en affichant une  
copie à chacun des endroits suivants, à savoir  
le trentième jour de Janvier dernier  
1888, à savoir: 1<sup>re</sup> une copie sur le devant de  
l'Eglise paroissiale de la paroisse de St<sup>t</sup> Joa-  
chim de la Pointe Claire, 2<sup>e</sup> une copie sur  
la clôture devant la propriété de M<sup>r</sup> Félix  
Buret, Cultivateur de la dite paroisse  
de la Pointe Claire, et en le lisant à voix  
haute et intelligible à la porte de la dite  
Eglise paroissiale, à l'issue du Service  
Divin du matin le quinzième jour de  
Janvier courant (1888) étant le diman-  
che suivant immédiatement le jour  
où cet avis a été affiché comme sus-  
dit.

En foi de quoi je donne ce certifi-  
cat. ce septième jour de Février  
mil huit cent quatre vingt huit  
M<sup>re</sup> Lelue, Sec. Trés.  
C. M. P. P. C.

Enclumens

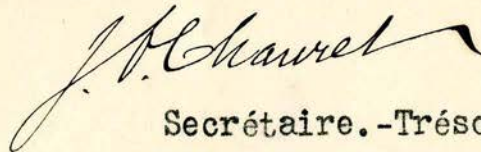
pt. 00

## Avis Public

est par le présent donné par le soussigné, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier aux intéressés mentionnés dans un règlement passé par ce Conseil en date du huit Septembre mil huit cent quatre vingt seize concernant la réouverture de la montée St REmi, de la Paroisse de la Pointe Claire, conduisant à la Côte St François de la Paroisse de St Laurent, que ce Conseil procédera à l'examen du dit règlement et l'amendera, s'il y a lieu, Mercredi, le huit Mars prochain, à l'Hôtel-de-Ville, au Village de la Pointe Claire à une heure de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

En conséquence les intéressés mentionnés au susdit règlement sont priés d'être là et alors présents si bon leur semble.

Donné à Ste Geneviève, ce vingt deux Février mil huit cent quatre vingt dix neuf.



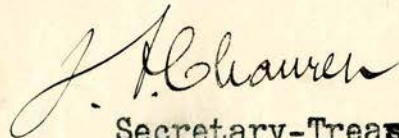
Secrétaire.-Trésorier.-

## Public Notice

is hereby given by the undersigned, in his quality of Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier to the interested mentioned in a certain by-law passed by this Council on the ~~eightth~~ eighth day of September ~~eighteen~~ eighteen hundred and ninety six regarding the ~~opening~~ reopening of the St Remi road of the Parish of Pointe Claire going to the St François hill of the Parish of St Laurent, that this Council will proceed to the examination of the aforesaid bye-law and will amend it, if it seems to him fit and proper, Wednesday, on ~~March eight~~ the eighth of March next, at the City Hall, at the village of Pointe Claire, at one oclock of the afternoon, according to the dispositions of the Municipal Code of the Province of Quebec.

Consequently the interested mentioned to the aforesaid bye-law are requested to be there and then present, if they think proper.

Given at St Genevieve this twenty ~~two~~ of February eighteen hundred and ninety-nine.



Secretary-Treasurer.



## Avis Public

est par le présent donné par le soussigné, en sa qualité de Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier aux intéressés mentionnés dans un règlement passé par ce Conseil en date du huit Septembre mil huit cent quatre vingt seize concernant la réouverture de la montée St Rmi, de la Paroisse de la Pointe Claire, conduisant à la Côte St François de la Paroisse de St Laurent, que ce Conseil procédera à l'examen du dit règlement et l'amendera, s'il y a lieu, Mercredi, le huit Mars prochain, à l'Hôtel-de-Ville, au Village de la Pointe Claire, à une heure de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

En conséquence les intéressés mentionnés au susdit règlement sont priés d'être là et alors présents si bon leur semble.

Donné à Ste Geneviève, ce vingt deux Février mil huit cent quatre vingt dix neuf.



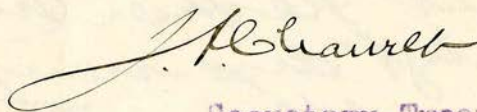
Secrétaire.-Trésorier.-

## Public Notice

is hereby given by the undersigned, in his quality of Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier to the interested mentioned in a certain by-law passed by this Council on the ~~sixth~~ eighth day of September eighteen hundred and ninety six regarding the ~~opening~~ reopening of the St. Remi road of the Parish of Pointe Claire going to the St. Francois hill of the Parish of St. Laurent, that this Council will proceed to the examination of the aforesaid bye-law and will amend it, if it seems to him fit and proper, Wednesday, on ~~March sixteenth~~ the eighth of March next, at the City Hall, at the village of Pointe Claire, at one o'clock of the afternoon, according to the dispositions of the Municipal Code of the Province of Quebec.

Consequently the interested mentioned to the aforesaid bye-law are requested to be there and then present, if they think proper.

Given at St. Genevieve this twenty <sup>second</sup> of February eighteen hundred and ninety-nine.



Secretary-Treasurer.

Je, soussigné, Joseph Adolphe Chauvet, Secrétaire - Tre-  
sorier du Conseil Municipal de la paroisse de Ste Gene-  
revève certifie sous mon serment d'office que  
le vingt deux Février courant, j'ai affiché l'avis  
public écrit en français & en anglais d'autre  
part à deux endroits différents, une copie fran-  
çaise & anglaise à la porte de l'Eglise de la pa-  
roisse de Ste Genevève & une semblable copie  
sur une planche en front de la propriété de  
Jean Baptiste Demers & que le vingt six Fe-  
vrier courant, à l'issue du service divin du ma-  
tin, j'ai lu le dit avis français & anglais à  
la porte de l'Eglise à haute et intelligible  
voix.

Donné sous mon seing à Ste Genevève  
ce vingt huit Février mil huit cent  
quatre vingt dix neuf

J. Chauvet  
Sec<sup>re</sup>

22 Feb 1849

M. Demers

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné aux intéressés de la Montée St. François, résidant en la Côte St. Rémi de la paroisse de Ste. Geneviève, qu'un acte de répartition du coût des travaux et frais de la clôture et du chemin de la dite montée St. François, à la charge des dits intéressés de la Côte St. Rémi de la paroisse de Ste. Geneviève, a été fait et déposé suivant la loi, ce jourd'hui, au bureau du Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de Ste. Geneviève, pour l'information de toute personne intéressée. Et avis est de plus donné aux intéressés de la dite montée St. François, résidant en la dite paroisse de Ste. Geneviève, d'avoir à payer le montant porté au dit acte de répartition dans les vingt jours qui suivront sa mise en vigueur, sans autre avis ultérieur. Donné à Sainte-Geneviève ce vingt trois Décembre mil neuf cent huit.

*L. A. Chauvet*

Secrétaire-Trésorier & Surintendant Spécial.

*Affiché par P. Bédard le 23 Dec 1908 à l'Eglise  
et à St. Charles & lu par lui le dimanche suivant*


*J. H.*



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné aux intéressés de la  
montée St. François de la paroisse de Ste. Gene-  
viève que le Conseil Municipal du comté de Jacques-  
Cartier s'assemblera Mercredi, le neuf Juin pro-  
chain, à une heure de l'après-midi, à l'Hôtel-de-  
Ville du Village de St. Joachim de la Pointe Claire,  
et procédera à l'examen de la requête des dits  
intéressés s'objectant à l'homologation de l'acte  
de répartition et à l'amendement du dit acte de  
répartition, s'il y a lieu.

Donné à Ste. Geneviève ce treize Mai mil neuf  
cent neuf.



Sec.-Trés.-C.M.C.J.C.

*Je, Léonidas Barbeau, Sténographe, de  
la paroisse de Ste Geneviève, fais serment  
sur les Saints Evangiles que j'ai offi-  
cié l'avis public ci-dessus, dont une  
copie le vingt huit Mai mil neuf cent  
neuf, dont une copie chez Mr Prosper  
Lacivrière et une autre copie à la porte  
de l'église de la paroisse de Ste Geneviève  
et que dimanche le trente Mai dernier  
j'ai lu le dit avis à la porte de l'église  
de la paroisse de Ste Geneviève, à l'issue  
du service divin du matin, à haute  
et intelligible voix.*

*Donné à Ste Geneviève, ce trois juin mil neuf  
cent neuf.*

*Assurance devant le sousigné, à  
Ste Geneviève ce trois juin mil  
neuf cent neuf.*

*trois mil neuf cent neuf  
Léonidas Barbeau*

Province de Québec  
District de Montréal.  
Municipalité du Comté de  
Jacques-Cartier.

---

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné qu'une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, sera tenue en l'Hôtel de Ville de la Ville de Pointe-Claire, le lundi vingt-six juillet courant (1937), à deux heures de l'après-midi (heure avancée), afin de prendre en considération une demande faite relativement au nettoyage d'un cours d'eau régi par un Procès-Verbal de la Paroisse de St. Laurent, fait le 25 mai 1847 et homologué le 8 juin de la même année, le dit cours d'eau traversant la Municipalité de la Paroisse de St. Laurent et la Municipalité de la Présentation de Dorval.

Les contribuables intéressés dans le dit cours d'eau pourront être entendus à cette assemblée.

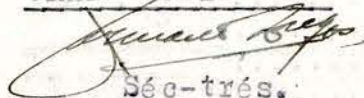
Le présent avis est donné conformément aux dispositions du Code Municipal.

DONNÉ à Ste. Geneviève, ce treize juillet mil neuf-cent-trente-sept.

(Signé) J. ARMAND DUGAS.

Sécretaire-Trésorier  
Conseil Municipal du Comté Jacques-Cartier.

VRAIE COPIE



Séc-trés.

Province of Quebec  
District of Montreal  
Municipality of the County  
of Jacques-Cartier.

---

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned that a special meeting of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, will be held in the Town Hall of the Town of Pointe-Claire, on Monday, the 26th. day of July instant (1937), at two o'clock in the afternoon (daylight saving), to take into consideration the request made in connection with the cleaning of a water-course ruled by a Procès-Verbal of the Parish of St. Laurent, dated the 25th. of May 1847 and homologated on the 8th. of June of the same year, the said water course crossing the Municipality of the Parish of St. Laurent and the Municipality of the Parish of la Présentation de Dorval.

The interested parties in the said water course will be entitled to be heard by the Council, at this meeting.

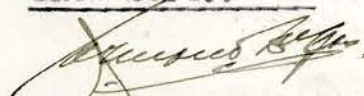
The present notice is given according to the law.

GIVEN at Ste. Geneviève, on this thirteenth day of July nineteen hundred and thirty-seven.

(Signed) J. ARMAND DUGAS.

Secretary-Treasurer  
Municipal Council of the County of Jacques-Cartier

TRUE COPY..



Séc-Treas.

Je, soussigné, Ls-L. Deguire, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse St-Laurent, certifie avoir affiché le présent avis à la porte principale de l'église Paroissiale de St-Laurent, jeudi, le 15 juillet 1937 et d'en avoir donné lecture à haute et intelligible voix le dimanche suivant au sortir du service divin du matin.

Fait à St-Laurent, le dix-neuvième jour du mois de juillet mil neuf cent trente-sept.

  
Secrétaire-trésorier.

13 juillet 1937.

M. L. L. Déguire Séc-Trés.  
56 rue Principale  
Ville St. Laurent.  
Qué.

Cher Monsieur,

Sous pli, vous trouverez deux copies d'avis public, relativement à un certain cours d'eau traversant les deux Municipalités des Paroisses de St. Laurent et de la Présentation de Dorval, le tout pour être affiché immédiatement et le dimanche prochain à l'issue du service divin de votre Eglise Paroissiale.

Vous voudrez bien me faire rapport, et inclure vos honoraires.

Votre tout dévoué,

Séc-Trés.  
C.M. C. J. C.

13 juillet 1937.

M. Horace Meloche, Séc-Trés.  
Dorval.  
Qué.

Chez Monsieur,

Le notaire Victor St. Germain me demande de vous produire les copies d'avis ci-inclus, pour affichage et lecture, aux endroits choisis de sa Municipalité et à l'issue du service divin dimanche prochain, à la Paroisse de Dorval.

Vous voudrez bien afficher immédiatement, et lire dimanche prochain.

Vous incluez votre note pour le tout, en même temps que le rapport que vous me ferez pour lecture et affichage.

Tout dévoué,

Séc-Trés. C. M. C. J. C.

N.B. Nous aviserons votre officier de la tenue de l'assemblée du Comté, le 26 juillet prochain.

13 juillet 1937.

M. J. M. Cousineau, Avocat.  
57 St. Jacques Ouest,  
Montréal.

Cher Monsieur,

Sous pli, vous trouverez projet d'avis, anglais et français, dont j'ai mailé copies à Derval et St. Laurent, pour affichage et lecture dimanche prochain.

Je ne puis tenir l'assemblée spéciale avant le 26 du mois courant, car l'avis spécial par écrit aux Maires du Comté doit être donné dix jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Je crois que je ne vous dérangerai pas trop dans vos projets de voyages d'ici ce temps.

Tout dévoué,

Séc-Trés. C. M. C. J. C.

4  
Dorval

Province de Québec  
District de Montréal.  
Municipalité du Comté de  
Jacques-Cartier.

-----

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné qu'une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, sera tenue en l'Hôtel de Ville de la Ville de Pointe-Claire, le lundi vingt-six juillet courant (1937), à deux heures de l'après-midi (heure avancée), afin de prendre en considération une demande faite relativement au nettoyage d'un cours d'eau régi par un Procès-Verbal de la Paroisse de St. Laurent, fait le 25 mai 1847 et homologué le 8 juin de la même année, le dit cours d'eau traversant la Municipalité de la Paroisse de St. Laurent et la Municipalité de la Présentation de Dorval.

Les contribuables intéressés dans le dit cours d'eau pourront être entendus à cette assemblée.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions du Code Municipalé.

DONNÉ Ste. Geneviève, ce treize juillet mil neuf-cent-trente-sept.



Sécretaire-Trésorier  
Conseil Municipal du Comté Jacques-Cartier.

Province of Quebec  
District of Montreal  
Municipality of the County  
of Jacques-Cartier.

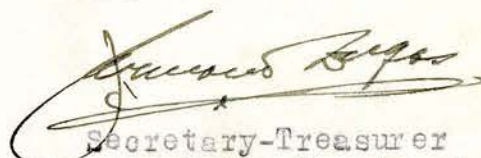
-----

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned that a special meeting of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, will be held in the Town Hall of the Town of Pointe-Claire, on ~~the~~ Monday the 26th. day of July instant (1937), at two o'clock in the afternoon (daylight saving), to take into consideration the request made in connection with the cleaning of a water-course ruled by a Procès-Verbal of the Parish of St. Laurent, dated the 25th. of May 1847 and homologated on the 8th. of June of the same year, the said water course crossing the Municipality of the Parish of St. Laurent and the ~~Municipality~~ Municipality of the Parish of la Présentation de Dorval.

The interested parties in the said water course will be entitled to be heard by the Council, at this meeting.

The present notice is given according to the law.

GIVEN at Ste. Genevieve, on this thirteenth day of July nineteen hundred and thirty-seven.



Secretary-Treasurer  
Municipal Council of the County of Jacques-Cartier

9  
Boulevard  
Province de Québec  
District de Montréal.  
Municipalité du Comté  
de Jacques-Cartier

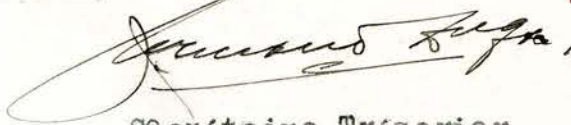
---

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le sous-signé, qu'une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, sera tenue en l'Hôtel-de-Ville de la Ville de Pointe-Claire, le mercredi onze août courant (1937), à deux heures de l'après-midi (heure avancée), afin de prendre en considération les suggestions des contribuables qui pourront être entendus à cette assemblée, alors qu'un règlement sera adopté relativement au mode de nettoyage d'un certain cours d'eau régi par procès-verbal de la Paroisse de St. Laurent, en date du 25 mai 1847, le dit cours d'eau traversant les Municipalités de la Paroisse de St. Laurent et de la Présentation de Dorval.

Les contribuables intéressés dans ce cours d'eau sont priés d'être présents à cette assemblée.

Le présent avis est donné conformément à l'Article 574 du Code Municipal.

DONNE à Ste. Geneviève, ce deux août mil neuf cent-trente-sept.



Secrétaire-Trésorier.  
Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier.

Province of Quebec  
District of Montreal  
Municipality of the County  
of Jacques-Cartier.

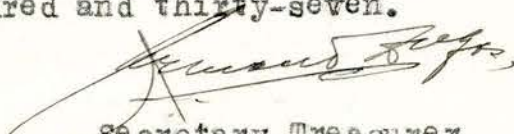
---

PUBLIC notice is hereby given by the undersigned, that a special meeting of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, will be held in the Town Hall of the Town of Pointe-Claire, on the August 11th. instant (1937), at two o'clock in the afternoon (daylight saving), to take into consideration the suggestions of the interested parties who may be heard at this meeting, when a by-law will be passed in connection with the cleaning of a water-course ruled by a procès-verbal of the Parish of St. Laurent, dated the 25th of May 1847, the said water-course crossing the Municipality of the Parish of St. Laurent and the Municipality of the Parish of la Présentation de Dorval.

The interested parties in the said water-course are noticed to be present at this meeting.

The present notice is given according to the Article 574 of the Municipal Code.

GIVEN at Ste. Geneviève, on this second day of August nineteen hundred and thirty-seven.



Secretary-Treasurer.

Municipal Council of the County of Jacques-Cartier.



le 2 août 1937.

M. L. L. Deguire. Sec. Trés.  
Paroisse St. Laurent.  
56 rue Principale.  
Ville St. Laurent.  
Qué.

Cher Monsieur,

Sous pli, vous trouverez deux copies  
d'avis public, relativement à un certain cours d'eau  
traversant les deux Municipalités des Paroisses St.  
Laurent et de la Présentation de Dorval, le tout pour  
être affiché immédiatement et le dimanche prochain à  
l'issue du service divin de votre Eglise Paroissiale.

Vous voudrez bien me faire rapport, et  
inclure vos honoraires.

Votre tout dévoué,

Sec. Trés. C.M.C.J.C.

le 2 août 1937.

M. Horace Meloche, Sec.Trés.  
Ville de Derval.  
Qué.

Cher Monsieur,

Sous pli, vous trouverez deux copies  
d'avis public, relativement à un certain cours d'eau  
traversant les deux Municipalités des Paroisses de St.  
Laurent et de la Présentation de Derval, le tout pour  
être affiché immédiatement et le dimanche prochain à  
l'issue du service divin de votre Eglise Paroissiale.

Vous voudrez bien me faire rapport, et  
inclure vos honoraires.

Votre tout dévoué,

Sec.Trés. C.M.C.J.C.

Province de Québec  
District de Montréal.  
Municipalité du Comté  
de Jacques-Cartier.

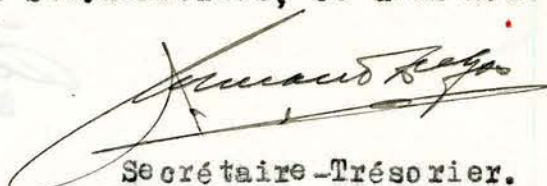
---

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le sous-signé, qu'une assemblée spéciale du Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier, sera tenue en l'Hôtel-de-Ville de la Ville de Pointe-Claire, le mercredi onze août-----courant (1937), à deux heures de l'après-midi (heure avancée), afin de prendre en considération les suggestions des contribuables qui pourront être entendus à cette assemblée, alors qu'un règlement sera adopté relativement au mode de nettoyage d'un certain cours d'eau régi par procès-verbal de la Paroisse de St. Laurent, en date du 25 mai 1847, le dit cours d'eau traversant les municipalités de la Paroisse de St. Laurent et de la Présentation de Dorval.

Les contribuables intéressés dans ce cours d'eau sont priés d'être présents à cette assemblée.

Le présent avis est donné conformément à l'Article 574 du Code Municipal.

DONNE à Ste. Geneviève, ce deux août mil neuf cent-trente-sept.



Secrétaire-Trésorier.  
Conseil Municipal du Comté de Jacques-Cartier.

Province of Québec  
District of Montreal  
Municipality of the County  
of Jacques-Cartier.

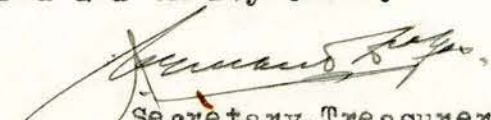
---

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, that a special meeting of the Municipal Council of the County of Jacques-Cartier, will be held in the Town Hall of the Town of Pointe-Claire, on the August 11th. instant (1937), at two o'clock in the afternoon (daylight saving), to take into consideration the suggestions of the interested parties who may be heard at this meeting, when by-law will be passed in connection with the cleaning of a water-course ruled by a procès-verbal of the Parish of St. Laurent, dated the 25th. of May 1847, the said water-course crossing the Municipality of the Parish of St. Laurent and the Municipality of the Parish of La Présentation de Dorval.

The interested parties in the said water-course are noticed to be present at this meeting.

The present notice is given according to the Article 574 of the Municipal Code.

GIVEN at Ste. Geneviève, on this second day of August nineteen hundred and thirty-seven.



Secretary-Treasurer.  
Municipal Council of the County of Jacques-Cartier.



Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse St-Laurent, certifie avoir affiché le présent avis à la porte principale de l'église paroissiale St-Laurent, jeudi, le 5 août 1937 et d'en avoir donné lecture à haute et intelligible voix le dimanche suivant au sortir du service divin du matin.

Fait à St-Laurent, le neuvième jour du mois d'août mil neuf cent trente-sept.

  
Secrétaire-trésorier.



LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-LAURENT

Ls - L. DÉGUIRE  
SECRÉTAIRE - TRÉSORIER

56, RUE PRINCIPALE.  
VILLE ST-LAURENT, QUÉ.

ST-LAURENT, le 9 août 1937.

Mr J.-Armand Dugas,  
Sec-trés.C.M.C.J.C.C.,  
Ste-Geneviève, Qué.


Cher Monsieur,

Je vous envoie ci-inclus un certificat attestant que l'avis public que vous m'avez fait parvenir par lettre en date du 2 du courant, a été publié suivant la loi. Ci-inclus également le montant de mes honoraires.

Mr Alphéus Dagenais me prie de vous demander de quelle manière doit-il faire faire les travaux dans la ~~des~~ *traverse* ~~conté~~ St-Maurice: de la manière commencée par la Paroisse St-Laurent ou juste un curage? Veuillez, s'il vous plaît, communiquer avec lui.

Je saisis l'occasion pour vous dire que rien n'a encore été décidé relativement aux contrats que cette Municipalité désire faire passer. A la dernière assemblée je n'ai pas pu présenter cet item vu l'heure tardive. Aussitôt que cette question <sup>sera</sup> réglée je vous le laisserai savoir.

Votre tout dévoué,

  
Secrétaire-trésorier.